

Marois dit avoir la IOC à l'oeil

par Jean Didier FESSOU
du bureau du Soleil

SEPT-ILES — Le gouvernement du Québec et en particulier le ministre du Travail ont la Compagnie minière IOC "à l'oeil". Mais, dans le dossier des mises à pied annoncées récemment et effectives au plus tard le 15 mai prochain, l'action gouvernementale est limitée et se résume à veiller à ce que les lois et règlements soient appliqués d'une part, à sa participation au comité de reclassement d'autre part.

Tel est le point de vue du ministre du Travail, M. Pierre Marois, en conférence de presse dimanche soir. Le ministre Marois était à Sept-Iles pour inaugurer la campagne de financement du Parti québécois dans Duplessis.

Développant son point de vue et endossant les propositions de la FTQ, le ministre a expliqué qu'à l'avenir, les moyens gouvernementaux face aux fermetures d'usines et aux licenciements collectifs devraient être renforcés: "Cela nous prend des outils législatifs et pour les avoir ça nous prend un autre mandat."

A l'avenir, croit encore le ministre du Travail, il faudra arrêter de faire la distinction entre le social et l'économique et s'habituer à considérer les problèmes sous l'angle plus large du socio-économique. La législation actuelle, estime-t-il, n'incite pas les

entreprises à assumer leur rôle social. Refusant d'approuver ou de désapprouver les propos récents de M. Alfred Rouleau à l'endroit de l'Iron Ore, le ministre Marois consentait à dire: "C'est loin d'être fou, ce que dit le syndicat (des métallos)... Les mises à pied du mois d'août ne sont-elles pas devenues des licenciements collectifs?"

Un peu plus tôt, devant environ 65 personnes, le ministre Marois procédait à l'inauguration de la campagne de financement dans la circonscription représentée à l'Assemblée nationale par M. Denis Perron. Notant que les élections s'en venaient vite et "qu'on était collé dessus", il se lançait dans une vive attaque contre les libéraux de M. Claude Ryan qu'il qualifiait de "mollasses".

"Ryan voit la direction de la province comme la direction d'un bon gros journal."

Après avoir signalé combien il se sentait "chez nous dans Duplessis car il y a eu une majorité de OUI au référendum", le ministre Marois plaide vigoureusement en faveur de l'action gouvernementale qui, depuis quatre ans, bataille pour un projet de société:

"Notre conviction profonde, c'est que l'avenir du Québec passe par la souveraineté et nous y arriverons par des voies démocratiques."

Enfin, dénonçant les "74 lavettes

d'Ottawa sauf le député Louis Ducloux", le ministre se lança dans une violente diatribe contre M. Claude Ryan, son "red book" et les tensions sociales qui rentraient au Québec si les libéraux accédaient au pouvoir.

Il termina son allocution en dénonçant la multinationale ITT-Rayonier qui s'est "remplie les poches à coups de millions au Québec pour repartir ensuite" et en avertissant l'Iron Ore qu'il la tenait "à l'oeil".

Préside par Mlle Isabelle Beaudoin, la section de Duplessis du Parti québécois compte environ 4.000 membres. Cette année, l'objectif de la campagne de financement a été fixé à \$35.000.

Dimanche soir, lors de l'inauguration de cette campagne, c'est une somme de \$1.940 qui a été ramassée. L'année dernière, lors de l'inauguration, c'est une somme de \$1.540 qui avait été recueillie.

Signalons que, comme il l'avait promis, le député Denis Perron a demandé et obtenu un délai supplémentaire pour permettre au commissariat industriel de Port-Cartier et à la Chambre de commerce de Sept-Iles de déposer des mémoires pour la commission parlementaire sur les projets d'Hydro-Québec. Commission qui tiendra ses audiences à la fin du mois.

Ce délai supplémentaire s'achèvera ce soir mardi, vers 17h.



Le ministre Jean Garon s'est rendu à une réunion de pêcheurs à Chevery.

Le poisson de la basse côte jugé le meilleur

par Jean Didier FESSOU

CHEVERY — Longtemps oubliés, presque ignorés, au fin fond de cette Basse-Côte-Nord que nulle route ne rejoint, les pêcheurs de ce beau coin de pays, réunis samedi, se sont vue reconnaître leur talent et leur mérite par nul autre que le ministre titulaire des Pêcheries, M. Jean Garon. Il leur a dit, en anglais car ils sont anglophones pour la plupart:

"Je crois que vous avez le poisson de meilleure qualité de tout l'Est du Canada".

Le ministre avait fait le voyage depuis Québec, à bord d'un F-27 gouvernemental, avec escale à Sept-Iles pour saluer le député Denis Perron et "ramasser" une poignée de journalistes, pour participer à une réunion de l'association des pêcheurs de la basse côte, à Chevery. Entouré d'une brochette de hauts fonctionnaires, dont le sous-ministre Moore, c'était la première fois que M. Garon mettait les pieds dans la région.

Et pour une première, c'était toute une première: à l'arrivée, par exemple, et au grand plaisir des journalistes curieux de l'événement, le ministre et sa distinguée suite durent enfourcher des motoneiges pour faire le chemin entre l'aéroport et le village. Hôte de Mme Jones, l'équipe ministérielle dina d'un fameux ragoût de castor...

Enfin, pour le retour, le ministre péquiste put "constater non sans joie les carences de l'administration fédérale": la piste du petit aéroport était encore éclairée avec des brûlots à huile datant de la dernière guerre. Le moderne et récent système d'éclairage électrique ne

fonctionne pas, il manque encore une pièce qui est quelque part à Toronto.

Un premier bilan

Cette visite fut l'occasion, pour le ministre Garon, de dresser un premier bilan de l'action gouvernementale en faveur des pêcheurs de la basse côte. Un premier bilan dont, il va sans dire, le ministre s'enorgueillit. Même s'il y avait un énorme rat-trapage à effectuer dans la région.

Toujours dans cette même veine, et toujours depuis 1977, le gouvernement a accordé quelque \$475.500 en subventions et contribué à la création de 114 nouveaux emplois dans les installations de transformation du poisson à Blanc-Sablon, Bradore Bay, Middle Bay, Rivière-St-Paul, Kegaska et Natashquan. Au paravant seule l'usine de La Tabatière se livrait à de telles activités.

Et en ce qui concerne l'avenir, le ministre Garon espère que la diversification de la pêche sur la basse côte permettra l'implantation d'usines de transformation de produits congelés puisque la pêche et d'autres espèces que la morue et le hareng résoudra une partie des problèmes liés à la régularité des approvisionnements. La pêche au crabe constitue à cet égard un élément prometteur.

limentation financera la construction de 13 unités de pêche de 40 à 46 pieds de longueur. De telle sorte que, depuis 1977, les pêcheurs de la Basse-Côte-Nord, qui ne représentent que 10 pour 100 de tous les pêcheurs québécois, auront pu acquérir 60 bateaux, soit 40 pour 100 des unités de pêche financées par le gouvernement québécois.

Il est vrai, de rappeler le ministre Garon, qu'il y avait un énorme rat-trapage à effectuer dans la région.

Toujours dans cette même veine, et toujours depuis 1977, le gouvernement a accordé quelque \$475.500 en subventions et contribué à la création de 114 nouveaux emplois dans les installations de transformation du poisson à Blanc-Sablon, Bradore Bay, Middle Bay, Rivière-St-Paul, Kegaska et Natashquan. Au paravant seule l'usine de La Tabatière se livrait à de telles activités.

Et en ce qui concerne l'avenir, le ministre Garon espère que la diversification de la pêche sur la basse côte permettra l'implantation d'usines de transformation de produits congelés puisque la pêche et d'autres espèces que la morue et le hareng résoudra une partie des problèmes liés à la régularité des approvisionnements. La pêche au crabe constitue à cet égard un élément prometteur.

Un avis contraire

L'optimisme du ministre Garon face à l'action gouvernementale en faveur des pêcheurs de moyenne et basse ctes n'est cependant pas partagée par tous.

Ainsi un homme d'affaire, M. Albert Beauchamp, se plaint des lenteurs de l'administration gouvernementale. Il profitait de la présence de trois journalistes à

Chevery pour expliquer ses problèmes.

M. Beauchamp représente au Québec des intérêts d'investisseurs portugais. Gros consommateurs de morue et de produits de la mer en général, les Portugais sont gênés par la zone des 200 milles qui limite leur pêche.

S'associant à des investisseurs québécois à part égale de 40 pour 100 chacun et réservant la balance du capital-action, soit 20 pour 100, à l'association des pêcheurs de la basse côte, les Portugais ont mis sur pied un projet-conjoint ayant pour raison sociale l'Association des pêcheurs du Nord Québec. Une entreprise, malgré son nom, à but lucratif.

L'objectif: se substituer à la Salt Fish Corp. et acheter aux pêcheurs de la région l'ensemble de leurs prises commerciales de la saison. Avec une garantie d'achat sur 5 ans et, idéalement, sur 10 ans. Et ce, avec une possibilité d'un chiffre d'affaires annuel de \$25 millions dès la première année, pour des prises de 15 millions de livres.

Ce qui revient à dire que l'association des pêcheurs de la basse côte mettrait ses 72 bateaux au service presque exclusif de cette entreprise privée avec un contrat d'achats garantis et, en retour, une part de 20 pour 100 sur les profits réalisés.

M. Albert Beauchamp souhaiterait pouvoir opérer son entreprise dès le 15 avril prochain. Il accuse le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de lenteurs dans ce projet. Lenteurs qui pourraient compromettre la réalisation des opérations cette année.

L'année dernière c'était à cause des lenteurs de l'administration fédérale que le projet n'avait pu voir le jour.

"LE DECLIC avant DES PRIX"
l'augmentation
CHEZ PHOTO S.L.R.

Profitez-en avant le 1er mars!

Vivitar

	Prix à partir du 1er mars	PRIX DE VENTE	Economie
Vivitar 28mm 2.8	121.95	\$99	22.95
ZOOM 28 - 50 F3.5	209.50	\$189	20.50
ZOOM 75 - 205 F3.8	311.95	\$264	47.95
ZOOM 80 - 200 F4.5	209.95	\$184	25.95
ZOOM 70 - 210 F3.5 Série I	409.95	\$359	50.95
DOUBLEUR 2X VIVITAR	46.95	\$41	4.95
TREPIED VIVITAR 911	63.95	\$53	10.95
TREPIED VIVITAR 904	47.95	\$39	8.95

COURS GRATUIT

Avec un achat minimal de \$200, un cours de photo gratuit de 2 heures, sur les caméras, objectifs, filtres et flashes électroniques.

10% de rabais SUR DEVELOPPEMENT

CLINIQUE GRATUITE

les 19 et 20 février de 16h à 21h et le 21 février, de 11h à 16h.

Clinique de vérification de caméras et objectifs offerte gratuitement par Photo S.L.R.

N.B. Clinique de vérification pour les caméras de toutes marques.

EN PRIMEUR À QUÉBEC: NOUVELLE CAMERA OLYMPUS

PHOTO S.L.R. INC.

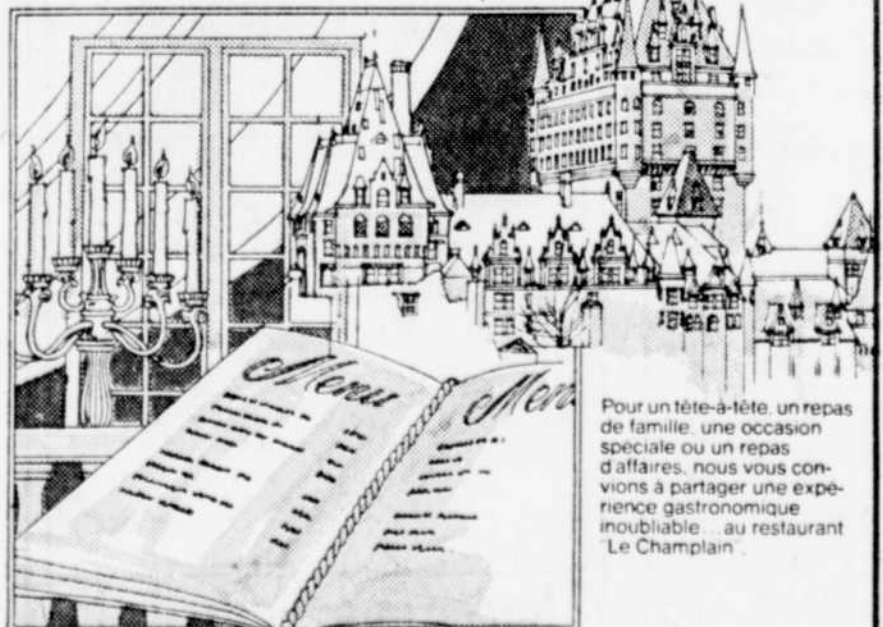
555, boul. Charest est
Québec
522-3811

Centre d'achat Carrefour Les Saules
1935, boul. Masson
871-0542

Hospitalité et bonne chère vous attendent.

Véritable joyau de l'hôtellerie québécoise depuis 1893, le Château Frontenac surplombe le Vieux-Québec de toute sa splendeur.

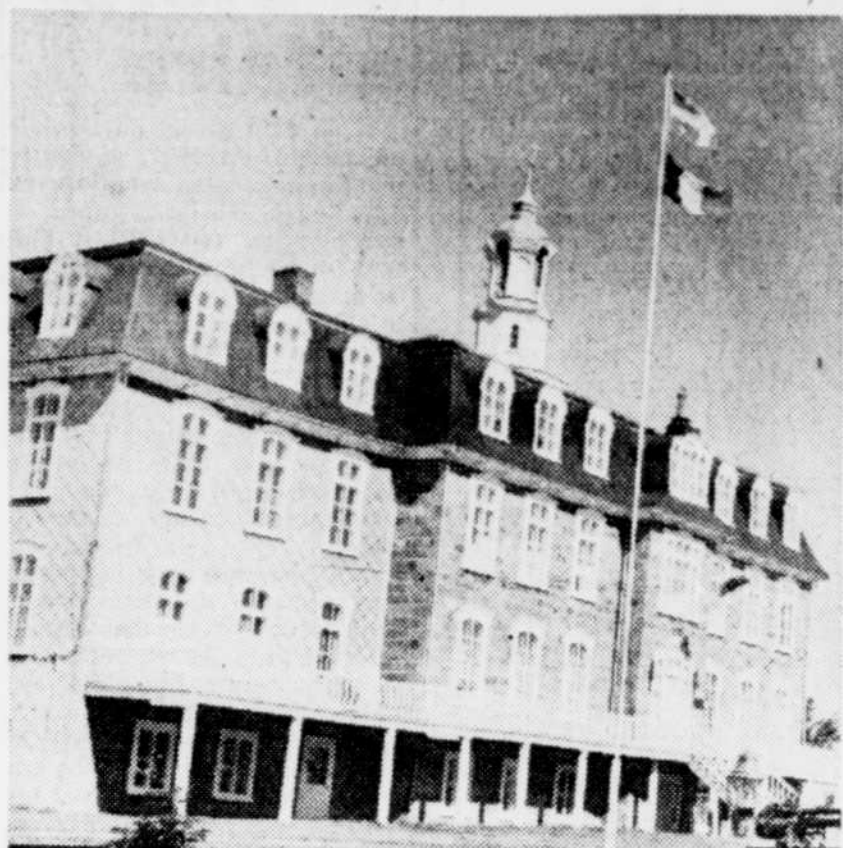
Reputé depuis longtemps pour son ambiance sans pareille, le Château est particulièrement fier de vous inviter à passer à table au restaurant Le Champlain, considéré comme l'un des meilleurs d'Amérique du Nord! Le personnel, en costumes d'époque, vous réserve un accueil chaleureux et un service impeccable. Le dimanche venez au brunch ou alors amenez votre famille, le soir au buffet traditionnel du dimanche.



CP Hotels & Le Château Frontenac

1, rue des Carrières, Québec G1R 4P5 (418) 692-3861
CP et Le sont les marques déposées de Canadian Pacific Limited.

dans nos régions



Association des marins

L'Association des marins de la vallée du Saint-Laurent, propriétaire du Musée maritime Bernier de L'Islet-sur-Mer, invite tous ses membres à l'assemblée générale annuelle de l'organisme, samedi prochain, à 13h30, à la salle paroissiale de L'Islet-sur-Mer.

ont surtout été causés par la fumée.

Incendie à Sept-Iles

Un incendie a causé des dommages estimés à \$20,000 dans une conciergerie située au 606 rue Brochu, à Sept-Iles. L'immeuble est divisé en 15 logements dont plusieurs étaient encore inhabitables, hier. La police de Sept-Iles précise que le feu avait pris naissance au sous-sol, vendredi soir, et qu'une défectuosité électrique en était la cause. D'autre part, la Sûreté du Québec à Baie-Comeau a ouvert une enquête pour établir la cause d'un incendie qui a endommagé l'épicerie Gino à Ragueneau. Le feu a éclaté au sous-sol et les dégâts

Lévesque à Rimouski

RIMOUSKI — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, sera à Rimouski le 25 février prochain, pour le lancement de la campagne de financement 1981 du Parti québécois, dans le comté de Rimouski. A cette occasion, M. Lévesque s'adressera à tous les membres, militants et sympathisants du PQ qui se rendront au sous-sol de l'église Sainte-Agnès, en soirée. L'objectif de la campagne de financement 1981 pour le comté de Rimouski sera rendu public au cours des prochains jours.

Nomination

L'abbé Ronald Landry, curé de la paroisse Saint-Ludger à Rivière-du-Loup et fondateur du Foyer-patro et de la Cité des jeunes de cette ville, a été nommé membre du conseil consultatif national de la condition physique et du sport amateur. La nomination pour un mandat de deux ans a été rendue publique ces jours derniers par le ministre responsable, M. Gérald A. Regan. Le conseil consultatif national de la condition physique et du sport amateur a été établi en 1961. Il peut compter jusqu'à 30 membres venant de toutes les provinces et a pour mandat de conseiller le ministre relativement à toutes les questions touchant la condition physique et le sport amateur. L'abbé Landry a été nommé curé de Saint-Ludger en septembre dernier. Agé de 50 ans et originaire de Saint-Pacôme, il a été l'âme dirigeante du Foyer-patro, de 1958 à 1969. En cette année, il a fondé la Confédération des entreprises de loisirs de l'Est du Québec (CELQ) et l'Association canadienne des centres de loisirs (division du Québec), dont il est devenu le directeur général. En 1971, il a été nommé directeur des projets spéciaux au Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. A la demande du maire de Matane, M. Roger Dion, il a accepté la fonction de directeur des loisirs de cette ville, jusqu'à sa récente nomination à la cure de Saint-Ludger de Rivière-du-Loup.

L'abbé Ronald Landry

Marsoui sans budget

par Michel CORBEIL

CAP-CHAT — Marsoui n'a toujours pas son budget pour l'année 1981 et le maire, M. Ghislain Deschênes, n'en présentera qu'après une rencontre avec le ministre des Affaires municipales du Québec pour discuter des moyens d'alléger le fardeau des contribuables envers le service d'aqueduc et d'égout de la municipalité.

En 1972, pour que s'installe la scierie de Bobois (devenue, en 1975, la propriété de Consolidated-Bathurst), la municipalité a consenti à des investissements majeurs (\$1,165,000) à son système d'égouts et d'aqueducs.

En tenant compte des intérêts, Marsoui doit maintenant rembourser une dette de \$2 millions, révèle le maire Deschênes.

Invité de la Caisse d'entraide économique de la région de Sainte-Anne-des-Monts, hier, le maire a reconnu que la situation n'était pas des plus réjouissantes. La scierie de la Consolidated-Bathurst a fermé ses portes, en décembre, et rien ne laisse présager une réouverture rapide. "Nous avons donné un service d'aqueducs et d'égouts à une compagnie et nous ne sommes que 140 contribuables à en faire les frais."

Il faut absolument une rencontre

avec les Affaires municipales au sujet du service de l'aqueduc, clame le maire Deschênes. Le coût est exorbitant: pour être juste, il faudrait que la municipalité demande \$500 par contribuable pour ce seul service, ce qui est beaucoup trop cher.

"Il en coûte chaque année \$194,000 pour ce secteur. Les subventions gouvernementales absorbent \$105,000 et \$89,000 sont payés par la municipalité: divisé par 140 contribuables, cela fait un joli montant."

Le budget de la municipalité devrait être adopté à la fin décembre. Marsoui a demandé un premier délai qui s'est terminé le 31 décembre. Le 28

décembre, le maire adressait une seconde demande pour retarder l'adoption du budget. Le maire affirme pas de budget avant de rencontrer les autorités des Affaires municipales.

"Nous leur demanderons une subvention de revenu minimum garanti pour la municipalité. De plus, nous voulons que notre rôle d'évaluation municipale soit considéré à 80 pour 100 de la valeur réelle: en ce moment, le ministère l'évalue à 17 pour 100, ce qui est ridicule compte tenu de la fermeture de la scierie. Si le ministère accepte ce seul item, cela nous donnera des revenus supplémentaires de \$15,000 à titre de péréquation provinciale."

Boisbouscage a l'accord de principe du ministre Lazure

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a donné son accord de principe à l'occupation des espaces vacants au Centre de santé Boisbouscage, à Trois-Pistoles.

On sait qu'après des pressions exercées par le comité conjoint du Centre de santé de Trois-Pistoles et du député du comté de Rivière-du-Loup, M. Jules Boucher, le ministre Lazure consentait à leur accorder une entrevue mercredi dernier, afin d'entendre les représentations du comité conjoint sur l'insuffisance du nombre de lits pour malades chroniques, afin de répondre aux besoins de la population dans cette région.

Au cours de cette rencontre qui eut lieu au bureau du ministre, à Québec, M. Lazure a donné son accord de principe à l'éventuelle utilisation des espaces vacants au Centre de santé Boisbouscage, au nombre de 17, ce qui porterait le nombre total de lits à 142. L'actuel permis du Centre de santé est pour 125 lits.

L'accord du ministre est cependant conditionnel à l'annonce du prochain budget de M. Parizeau, lequel sera bientôt rendu public. C'est donc dans un mois environ que le comité conjoint du Centre de santé connaîtra le contenu de la réponse ministérielle.

Par ailleurs, le ministre Lazure a donné son accord verbal, affirmant les

membres du comité, à l'effet que le Centre de santé puisse exploiter dès maintenant une petite unité de trois lits de soins palliatifs, destinés aux

malades de tout âge en phase terminale de maladie.

Selon les membres du comité conjoint, le ministre Lazure a accordé

un accueil franc et cordial aux demandes du comité, et s'est dit conscient de l'appui de la population, dans cette démarche.

Le CLSC a décidé de devenir autonome du Centre de santé

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil

RIMOUSKI — La partie CLSC du Centre de santé Boisbouscage a décidé de demander son autonomie. C'est ce que déclarait M. Denys Labrecque, directeur des services communautaires, au cours d'une conférence de presse tenue vendredi dernier, à l'hôtel de ville de Trois-Pistoles.

Après avoir rappelé que le CLSC a été intégré à l'hôpital de Trois-Pistoles il y a bientôt quatre ans, et dressé l'historique des difficultés de fonctionnement, M. Labrecque en est venu à la conclusion que le CLSC poursuit des objectifs bien définis et différents de ceux du centre hospitalier. C'est pourquoi, dit-il, il faut que le CLSC se donne des structures et des mécanismes qui lui permettent, avec le plus de sécurité possible, d'atteindre ses objectifs.

Considérant d'autre part qu'il serait profitable pour la population que le CLSC laisse les espaces qu'il

occupe au Centre de santé Boisbouscage à de futures additions de lits, dont l'accord de principe a justement été donné mercredi dernier par le ministre Lazure au comité conjoint du Centre de santé, la direction des services communautaires et ses travailleurs ont décidé de lier leurs efforts pour demander aux instances décisionnelles d'engager des démarches en vue de rendre le CLSC autonome.

Dans un document exposant les problèmes de coexistence entre le CLSC et le service de santé, la direction des services communautaires explique qu'il ne s'agit pas d'un conflit de personnalités entre le directeur général et le directeur des services communautaires, mais plutôt d'une question d'approche fondamentale, de philosophie. Le document précise d'ailleurs que des problèmes semblables ont surgi dans les établissements qui avaient une structure analogue, comme à Mont-Joli et à Matane.

Et pour conclure à l'in-

compatibilité de ces deux types de structures, le document souligne que l'organisation hospitalière privilégie une organisation par service, avec horaire précis, avec des tâches circonscrites et bien définies tournées sur le patient en hébergement, contrairement aux services du CLSC, qui s'ouvrent sur la population dans son milieu. On estime donc que le modèle CLSC ne convient pas nécessairement à l'organisation hospitalière, d'autant que cette dernière, axée sur la maladie, devient performante quand ses services sont combinés ou très achalandés, contrairement aux objectifs du CLSC, qui veulent diminuer cette fréquentation.

Le document exposant ces difficultés de coexistence et intitulé "Du désir de la direction des services communautaires et de ses travailleurs à oeuvrer dans un CLSC autonome", a été adressé tant au conseil d'administration du Centre de santé Boisbouscage qu'aux autorités du ministère des Affaires sociales.

Regroupement des pêcheurs

MATANE — La refonte de la carte marine ceinturant la Gaspésie et la mise en place d'un système d'assurance-salaires figurent en tête de liste des mandats accordés au comité provisoire pour le regroupement des associations de pêcheurs côtiers de la péninsule gaspésienne.

Réunis, dimanche, à Sainte-Anne-des-Monts, 14 des 15 associations de la péninsule, représentant près de 1,000 pêcheurs ont désigné 9 présidents d'associations pour la formation du comité provisoire.

Le président du comité, M. Léo Cauvière, également président de l'Association de pêcheurs de homards et côtiers de la péninsule (dont les membres sont dans le secteur de Gaspé-Sud), a expliqué que la priorité première est la refonte de la carte marine pour permettre aux pêcheurs côtiers de "pouvoir vivre de leur pêche".

Selon M. Cauvière, il faut redéfinir

la zone de pêche côtière. Le comité signale que la cohabitation est parfois difficile avec les pêcheurs hauturiers. De plus, indique le comité, les limites de pêche sont plus ou moins respectées.

"En ce moment, signale M. Cauvière, les pêcheurs hauturiers ont des bateaux capables de pêcher plus loin. Ils viennent trop près des côtes." Cependant, le comité ne s'attend pas à des développements instantanés concernant la refonte. "Ce projet demandera beaucoup de déplacements, poursuit M. Cauvière. Il faut rencontrer les deux paliers de gouvernement, particulièrement les instances fédérales."

"Lorsqu'il est question de la Baie des Chaleurs (où on devrait demander

l'interdiction de la pêche hauturière), nous travaillerons également avec les pêcheurs du Nouveau-Brunswick. Tout cela est un travail d'ensemble."

Autres objectifs

Le comité provisoire fera éventuellement des démarches auprès du gouvernement du Québec pour mettre sur pied une assurance-salaires. "Les pêcheurs en parlent depuis trois ans, mentionne M. Cauvière. Le regroupement aidera à pousser sur le dossier."

Les associations présentes à Sainte-Anne-des-Monts ont confié au comité provisoire d'étudier quelles structures adoptera le regroupement. Une des hypothèses étudiées serait

d'être représentées par un bureau de direction.

"Il n'est pas question, pour l'instant, de fédération, complète le président du comité provisoire. Les associations ne partagent pas cette idée: elles veulent conserver leur autonomie. Personnellement, je défends l'idée de conserver intactes les associations locales pour protéger leur territoire contre les gouvernements entre autres."

"Le comité a également reçu le mandat d'obtenir des subventions du gouvernement, et aussi des organismes locaux, pour permettre aux associations de mieux s'administrer. Sinon elles pourront difficilement survivre."

A l'occasion de l'année des personnes handicapées, le

SALON BELVEDERE
offre ses
services à domicile
Sur rendez-vous:
527-4127
1,000 Belvédère, coin St-Cyrille



Une lunette peut vous sauver. Confiez votre visage à Jacques Langlois. Vous serez bien!

Jacques Langlois
LUNETTES

HAUTE-VILLE: Hôtel-Dieu de Québec, 694-5086
LIMOULOU: 475, 3e Avenue, 523-6690
BEAUPORT: 737, av. Royale, 661-0384

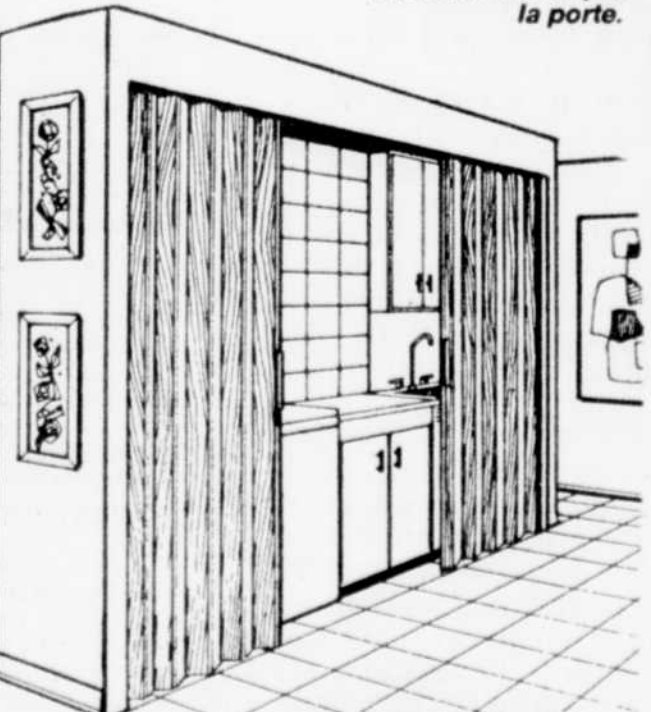
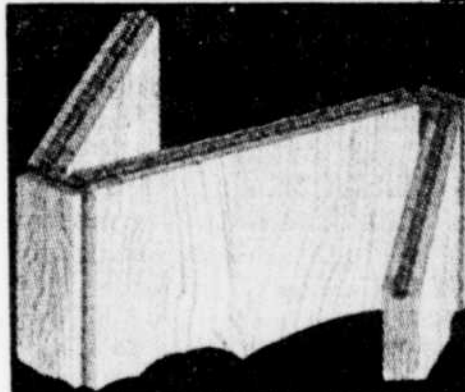


SEULE la porte-accordéon Pella

vous offre ce système de charnières qui permet un roulement aussi doux et facile.

SEULE la porte-accordéon Pella

vous offre la moulure de charnières en bois de même essence que la porte.



La porte-accordéon Pella
vous permet d'enjoliver votre cuisine en dissimulant votre buanderie d'une façon très esthétique.

LIVRAISON IMMEDIATE
Largeur jusqu'à 30" Hauteur jusqu'à 8"
Disponible en acajou, chêne, merisier, noyer.



Produits **Pella** Inc.
(Filière de Jos Grenier Ltée)

947, av. Royale, Beauport, Qué. Tél.: (418) 667-2342

Cette porte-accordéon

"agrandit" une pièce en se repliant sur elle-même, vous permettant d'utiliser chaque pied carré de surface.

ESTIMATION GRATUITE

LE SOLEIL

UNE
BONNE LECTURE
QUOTIDIENNE
POUR TOUS...
ABONNEZ-VOUS!

647-3333

Pensée du jour

"Le mariage est un duo ou un duel."

(M.T.)

RESTAURANT
LA SAUVAGERIE
St-Jean-Christophe
839-7914

MAMAN

Profitez de notre dernière réduction sur tous les vêtements d'hiver.

50%

BOUTIQUE

Le petit
chaperon rouge
INC.

• 605, BOUL. CHAREST EST 523-7345
• MAIL ST-ROCH 522-3620
• PLACE LAURIER 658-1212

DE RABAIS SUR MANTEAUX,
ENSEMBLES DE SKI, ROBES,
HABITS, SALOPETTES,
CHANDAILS



Vers un conseil du tourisme dans les Appalaches

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-MALACHIE — L'Association d'hôtellerie et de restauration des Appalaches (AHRA) a comme objectif principal de travailler dans l'intérêt de ses membres et de défendre leur droit, tout particulièrement, en ce qui concerne la taxe sur les repas et la boisson, des permis de réunion (24 heures) et des permis de traiteurs.

C'est ce qu'a révélé, M. Réginald Roy, président de cette nouvelle association qu'est l'AHRA, lors d'une conférence de presse tenue conjointement avec l'Association touristique du Pays de l'Erable (ATPE), à Saint-Malachie de Dorchester.

"Pour atteindre cet objectif, ajouta M. Réginald Roy, de Sainte-Hérodine, l'AHRA sonne un grand cri de ralliement et lance une vaste campagne de regroupement des hôteliers et restaurateurs de la région, ainsi que des intervenants touristiques."

Il en coûtera \$100 pour faire partie de l'AHRA et l'ATPE et ce prix est minime si l'on tient compte des avan-

tages et des services que chacun peut en tirer, a fait remarquer M. Roy.

On a aussi appris que des ententes ont été prises avec l'ATPE afin de mettre sur pied, dans les plus brefs délais, un comité de tourisme provisoire pour la région des Appalaches.

Ainsi, M. Gilles Boulet, du CLSC de Lac-Etchemin, qui a déjà en main l'inventaire touristique de son territoire, a accepté de s'associer avec l'AHRA et l'ATPE pour former ce comité qui aura comme première tâche de mettre sur pied le conseil du tourisme des Appalaches et d'organiser le printemps prochain une journée sur l'hôtellerie, la restauration et le tourisme.

"Dans le cadre de cette journée, fit savoir M. Réginald Roy, tous les organismes s'occupant du tourisme et les municipalités de la région des Appalaches seront invités à se joindre aux hôteliers et restaurateurs pour participer à cette importante journée qui regroupera l'ensemble des intervenants touristiques."

Priorités d'action

Aussi, l'AHRA a comme but de collaborer étroitement avec l'ATPE en ce qui concerne la promotion de la zone touristique des Appalaches comme destination touristique par la réalisation d'une carte touristique régionale, d'un bottin touristique et d'autres interventions régionales absolument nécessaires pour développer l'industrie touristique.

Selon M. Réginald Roy, "l'important est de créer une force car, seuls, les hôteliers et restaurateurs ainsi que les agents touristiques ne peuvent rien faire".

M. Roy a donné comme exemple la loi sur le crédit touristique où le gouvernement a passé un beau sabin au comté Bellechasse-Dorchester en profitant de la disparité des forces pour écarter la région des Appalaches de la loi et des règlements du crédit touristique, tout comme plusieurs autres lois qui touchent l'hôtellerie et la restauration.



C'est depuis la mi-décembre que les employés de 4 concessionnaires sont en grève.

Cotisation spéciale pour les employés de garage de la Beauce

par Jean-Charles GRENIER

De Québec à Chicoutimi, de Montmagny à Alma, les 2.200 syndiqués de garages affiliés à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) ont mis sur pied un "cartel de solidarité" qui, avec le prélèvement d'une cotisation spéciale hebdomadaire de \$1, permettra aux 35 syndiqués de la CSD dans la Beauce en grève depuis deux mois de majorer à plus de \$100 par semaine les rétributions de leur fonds de grève.

C'est une lutte à finir qui reprend ainsi de plus belle dans la Beauce entre les syndiqués de la CSD et les entreprises suivantes: Dufour et Lapointe Inc., de Sainte-Marie de Beauce, Drouin Automobile Ltée, de Saint-Georges et de Saint-Zacharie, Garage Noël Lessard Inc., de Saint-Georges, et Paré Automobile Inc., de Saint-Anselme.

M. Richard Beaulieu, conseiller syndical à la CSD, a soutenu, hier, au cours d'une conférence de presse tenue à Québec, que les cinq concessionnaires de la Beauce, actuellement touchés par un conflit de relations de travail, allaient devoir se soumettre à l'existence d'un syndicat même s'ils invoquaient souvent durant les discussions le statut spécial de la Beauce.

"On nous dit toujours

que la Beauce, c'est à part, a confié hier, M. Beaulieu. Mais, a-t-il poursuivi, on va leur montrer que la Beauce, ce n'est pas si à part que cela."

A l'appui de ses revendications, M. Beaulieu a affirmé, en présence du président de la CSD, M. Paul-Emile Dulpé, que les syndiqués de la Beauce, en grève depuis le 16 décembre, ne réclamaient qu'une certaine parité avec la région de Québec.

"C'est inadmissible, a dit M. Beaulieu, que les garagistes de la Beauce, qui vendent leurs automobiles et leurs pièces aussi chères qu'à Québec et où le coût des réparations est aussi élevé, prétendent faire partie d'une région à part."

Le conseiller syndical de la CSD s'est aussi étonné de ce raisonnement patronal établissant une disparité entre Québec et la Beauce car les employés de garage de cette dernière région sont soumis au même comité paritaire que ceux de Québec, que les exigences au niveau de la compétence sont identiques, et, enfin, que les régions économiques de la Beauce et de Québec sont interrelées selon la CSD.

Paul-Emile Dulpé

Le président de la CSD, M. Dulpé, a révélé, pour sa part, que les offres patronales se li-

mitaient au chapitre salarial à 10 pour 100 ce qui maintenait les syndiqués de la Beauce bien en regard face aux autres régions du Québec. Cet écart, en dépit des propositions patronales, atteint même 42 pour 100 dans certains cas.

Un cas type

Dans ce conflit, la Beauce représente un cas type selon M. René Poiré, permanent au syndicat de garages de la CSD.

Car, à son avis, l'attitude des patrons de garages de la Beauce, touchés par ce conflit, représente une menace sérieuse aux conditions des travailleurs des autres régions.

"C'est pourquoi, a expliqué, hier, M. Poiré, les syndiqués des régions autres que la Beauce ont créé un précédent par la levée d'une contribution syndicale supplémentaire."

M. Poiré a soutenu que ces syndiqués entendaient briser maintenant la résistance patronale car, selon eux, le patron veut les affaiblir en égard à leur prochaine ronde de négociation.

Demandes

Cinq des sept garages, dont les employés sont syndiqués à la CSD dans la Beauce, sont actuellement en grève. Dans le cas des deux autres, J.-L. Cliche, à

Vallée-Jonction, et Beauce automobile, à Beauceville, le contrat de travail a été dénoncé. Quinze autres concessionnaires de la Beauce embauchent des employés non syndiqués.

En plus d'une certaine parité avec la région immédiate de Québec, la CSD réclame un contrat de 22 mois ce qui en porterait l'échéance au 1er octobre 1982 soit à la même période que les syndiqués du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de Québec et de Montmagny dont les contrats de travail se termineront à la fin de 1982.

Les syndiqués de la Beauce réclament aussi la semaine de travail de 40 heures au lieu de 42,5 heures. La semaine de 40 heures est reconnue depuis cinq ans au Saguenay—Lac-Saint-Jean et est en vigueur à Québec.

Syndiqués à la CSD depuis six ans, les travailleurs de garages de la Beauce ont lutté constamment depuis. Une grève d'une durée de une semaine et demie en 1975, une autre de trois mois en 1977 et celle-ci qui se poursuit après deux mois.

Le ministère du Travail du Québec vient, pour sa part, d'intervenir et a convoqué les parties à une rencontre de conciliation vendredi de cette semaine.

Beauce-Nord: financement du PQ

SAINT-MARIE — Le ministre des Communications, Me Clément Richard, sera l'orateur du Parti québécois de Beauce-Nord, au lancement de la campagne de financement, au club Aramis de Sainte-Marie, demain soir, à 19h30.

Cette réunion est ouverte à toute la population beauceronne; l'an dernier le Parti québécois de Beauce-Nord

avait fracassé tous les records établis par un parti politique dans cette circonscription en récoltant \$35.000, déclara Mlle Bélangère Lessard, présidente du PQ de Beauce-Nord.

Le député Adrien Ouellette, à nouveau candidat aux prochaines élections, sera de la partie et il en profitera pour stimuler ses troupes à l'approche d'un scrutin

général au Québec.

Le président

Dans Beauce-Nord, c'est le notaire Jean Pelchat, de Ville-Sainte-Marie, qui agira comme directeur général de cette campagne de financement, soit de coordonner l'action des solliciteurs bénévoles et d'assurer la liaison avec les instances nationales du Parti québécois qui voient au bon dé-

roulement de la campagne de financement dans l'ensemble du Québec.

La campagne de financement s'étendra de la mi-février à la mi-mars et l'objectif que l'on s'est fixé, ajouta Mlle Lessard, est d'établir un nouveau record en amassant un montant supérieur à \$35.000 tout en faisant plus de 1.000 nouveaux membres.

Vivitar

Vivitar

Vivitar

Vivitar

Vivitar

Vivitar

Vivitar

Vivitar

Vivitar

Vivitar

Vivitar

**"LE DECLIC avant
DES PRIX"
l'augmentation
CHEZ PHOTO S.L.R.**

Profitez-en avant le 1er mars!

Vivitar

Vivitar	Prix à partir du 1er mars	PRIX DE VENTE	Economie
28mm 2.8	121.95	\$99	22.95
ZOOM 28 - 50 F3.5	209.50	\$189	20.50
ZOOM 75 - 205 F3.8	311.95	\$264	47.95
ZOOM 80 - 200 F4.5	209.95	\$184	25.95
ZOOM 70 - 210 F3.5 Série I	409.95	\$359	50.95
DOUBLEUR 2X VIVITAR	46.95	\$41	4.95
TREPIED VIVITAR 911	63.95	\$53	10.95
TREPIED VIVITAR 904	47.95	\$39	8.95

COURS GRATUIT

Avec un achat minimal de \$200, un cours de photo gratuit de 2 heures, sur les caméras, objectifs, filtres et flashes électroniques.

**10%
de rabais
SUR DEVELOPPEMENT**

CLINIQUE GRATUITE

les 19 et 20 février de 16h à 21h et le 21 février, de 11h à 16h.

Clinique de vérification de caméras et objectifs offerte gratuitement par Photo S.L.R.

N.B. Clinique de vérification pour les caméras de toutes marques.

**EN PRIMEUR À QUÉBEC:
NOUVELLE CAMERA OLYMPUS**



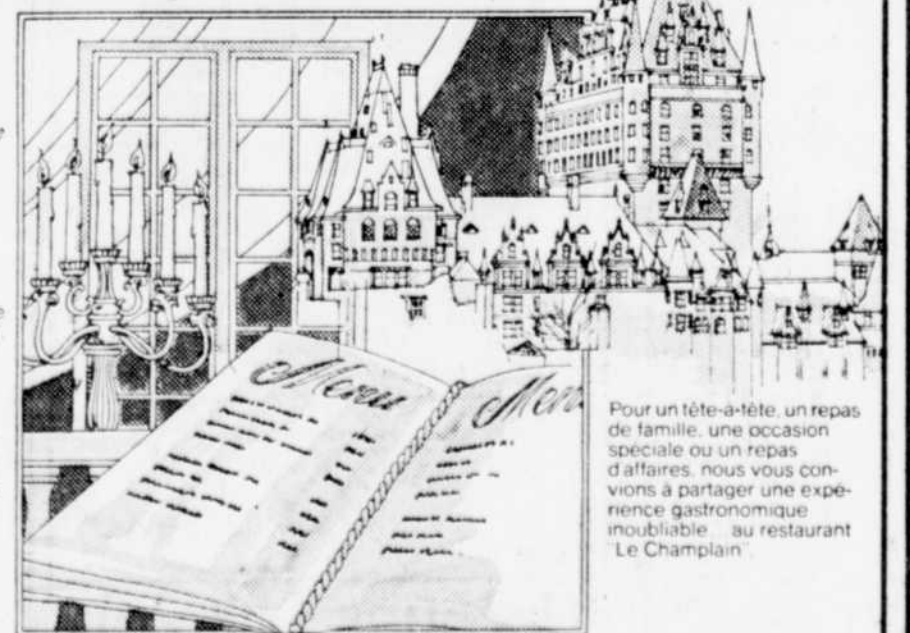
555, boul. Charest est
Québec
522-3811

Centre d'achat Carrefour Les Saules
1935, boul. Masson
871-0542

Hospitalité et bonne chère vous attendent.

Véritable joyau de l'hôtellerie québécoise depuis 1893, le Château Frontenac surplombe le Vieux-Québec de toute sa splendeur.

Reputé depuis longtemps pour son ambiance sans pareille, le Château est particulièrement fier de vous inviter à passer à table au restaurant "Le Champlain" considéré comme l'un des meilleurs d'Amérique du Nord! Le personnel, en costumes d'époque, vous réserve un accueil chaleureux et un service impeccable. Le dimanche venez au brunch ou alors amenez votre famille le soir au buffet traditionnel du dimanche.



CPH Hôtels Lt
Le Château Frontenac

1, rue des Carrières, Québec, G1R 4P5 (418) 692-3861
CP et CPH sont les marques déposées de Canadian Pacific Limited

Pour un tête-à-tête, un repas de famille, une occasion spéciale ou un repas d'affaires, nous vous convions à partager une expérience gastronomique inoubliable au restaurant "Le Champlain".

Domtar de Donnacona

Une injonction ordonne le respect du nouvel horaire

par Isabelle JINCHEREAU

(collaboration spéciale)

DONNACONA — Le juge Vital Cliche, de la cour supérieure, vient d'émettre une injonction pour six semaines en faveur de la compagnie

Domtar, à Donnacona, et ordonnant aux travailleurs de l'usine de papier journal de se conformer à la cédule de travail affichée par l'employeur.

Par contre, le juge a refusé de statuer sur la fusion de postes au département de la finition du papier et

des machines à papier, tel que préconisé par la compagnie et impliquant la fermeture de sept postes.

La compagnie Domtar avait demandé le 22 janvier dernier une injonction interlocutoire, suite à des problèmes rencontrés au département

de la pâte mécanique ainsi que du côté des machines à papier.

En effet, d'une part, le syndicat et les dirigeants de l'usine ne s'entendaient pas sur le nombre d'employés à affecter sur la nouvelle machinerie du plan de conversion, ce qui retardait la mise en marche de la deuxième phase de la conversion au thermomécanique de l'usine, normalement prévue pour le 19 janvier et finalement amorcée le 13 février à minuit.

Amorcé depuis 1975, ce plan de modernisation de \$36 millions visant à modifier le procédé de traitement du bois se répartit en trois phases échelonnées jusqu'en 1983, et amenant la disparition de 20 pour 100 des postes.

D'autre part, le syndicat contestait vivement la fusion de postes au département de la finition et des machines à papier, suite à l'installation d'un ordinateur, s'appuyant sur une clause de la convention collective. Les dirigeants de la compagnie Domtar se sont abstenus de commenter le verdict de la cour supérieure. Quant au président du syndicat des 540 travailleurs de l'usine affiliés à la CSN, M. Guy Boisvert, il soutient que l'injonction ne règle rien et souhaite au plus tôt une rencontre avec la compagnie afin d'entamer des pourparlers.

En attendant, le syndicat convoquait hier soir ses membres à une importante assemblée afin d'expliquer le contenu de l'ordonnance de la cour.



La conversion au thermomécanique de l'usine s'est amorcée en fin de semaine dernière, un retard de près d'un mois, à la Domtar de Donnacona.

Subvention à une usine de Beauce

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-MARIE — Une subvention de \$97,000 sera versée par la Société de développement industriel du Québec (SDI) à l'entreprise aux Fabrications Gilles Drolet Ltée, de

ville Sainte-Marie de Beauce.

C'est ce qu'a annoncé, hier, au SOLEIL, M. Adrien Ouellette, député de Beauce-Nord et adjoint parlementaire du ministre québécois de l'Industrie, du Commerce et du Tou-

risme, en mentionnant qu'il s'agit d'une subvention versée par la SDI sous forme de prise en charge d'intérêts sur les emprunts de la compagnie.

Selon le député Ouellette, "cette subvention de \$97,000 permettra à

cette entreprise beauceronne qui se spécialise dans la fabrication des caisses de son d'apporter des modifications à l'édifice qu'elle occupe et de se doter de nouveaux équipements dans le cadre d'un projet qui nécessite des investissements de \$585,000".

Ainsi, comme le fit remarquer M. Adrien Ouellette, "la compagnie Les Fabrications Gilles Drolet Ltée qui se situe dans le parc industriel de ville Sainte-Marie de Beauce, aura une plus grande productivité et contribuera à la création de 15 nouveaux emplois".

Satisfait de ce nouvel appui du gouvernement du Québec au dynamisme de l'entreprise beauceronne, le député de Beauce-Nord a souligné que "la SDI par ses conditions relatives à l'aide financière, invite l'entreprise à aider l'économie du Québec en s'approvisionnant auprès d'autres firmes québécoises".

"De plus, ajouta M. Adrien Ouellette, cette subvention de \$97,000 vient s'ajouter à de nombreuses autres contributions du gouvernement du Québec à la bonne marche des entreprises de Beauce-Nord."

"Que ce soit par les volets du programme OSE ou les divers autres programmes d'aide du gouvernement du Québec, de conclure M. Ouellette, les montants versés dans la circonscription de Beauce-Nord s'élèvent à plusieurs millions de dollars depuis l'avènement au pouvoir du présent gouvernement."

Le député de Beauce-Nord a été jusqu'à dire "le bilan des quatre dernières années, que nous sommes en train de compiler, est fort impressionnant".

Pagé veut un cégep dans Portneuf

par Isabelle JINCHEREAU

(collaboration spéciale)

SAINT-RAYMOND — Le comté de Portneuf pourrait être doté prochainement d'une structure d'enseignement de niveau collégial offrant des cours de formation générale, avec spécialité en foresterie et en technique en énergie nouvelle.

C'est du moins ce que préconise le député de Portneuf, M. Michel Pagé, à l'intérieur de son programme politique pour le comté présenté devant quelque 125 militants de l'Association libérale du comté de Port-

neuf réunis en journée d'étude, dimanche à Saint-Raymond.

Selon M. Pagé, il n'est nullement question de construire à coût de millions de nouveaux équipements, mais plutôt de se concerter avec le milieu quant à l'utilisation maximale des locaux vacants disséminés dans les trois polyvalentes de la région ainsi que dans certaines écoles. "Cela évitera de nombreux étudiants l'exil et les privations auxquelles ils doivent se soumettre pour décrocher leur diplôme", précise le député.

Actuellement, le politicien finalise

l'inventaire de la clientèle et du taux de croissance de la population, se disant toutefois fort optimiste quant à sa réalisation future.

Autres projets

S'appuyant sur des données exhaustives soigneusement compilées sur la région de Portneuf, le député s'est engagé à travers les 10 pages de son programme à promouvoir différents projets déjà mis de l'avant, notamment dans les secteurs industriel, forestier, agricole, touristique et social.

Ainsi, il entend favoriser l'implantation d'une usine de transformation de la pomme de terre dans l'ouest de Portneuf, un projet de \$3 millions générant 60 emplois, en même temps que préserver la vocation de la ferme expérimentale de Deschambault, axée sur la production laitière.

Le député prône toujours la mise en place d'un CLSC dans le secteur de Donnacona, d'un centre de main-d'œuvre régional ainsi que de ressources plus adéquates pour les handicapés. De même, il s'engage à compléter les voies d'accès à l'autoroute 40 pour les municipalités de Neuville et de Grondines ainsi qu'à favoriser une structure de promotion touristique pour le comté.

Enfin, les militants en trois ateliers ont adopté 14 propositions touchant notamment les domaines agricole, forestier, économique et social.

La Malbaie recevra le squelette du célèbre Alexis le trotteur

par Denis GAUTHIER

(collaboration spéciale)

LA MALBAIE — Le squelette d'Alexis Lapointe, communément appelé Alexis le trotteur, sera au centre d'une exposition présentée prochainement par le musée régional Laure-Conan, à La Malbaie.

Ce squelette repose depuis quelques années dans une boîte de verre, au musée de Chicoutimi. Il demeurera à La Malbaie pour un an.

L'exposition qui prendra l'affiche probablement au début du mois de mars, mettra en vedette, outre Alexis le trotteur, deux autres personnages légendaires de Charlevoix: Louis l'aveugle et Boily le ramancheur. L'exposition remplacera souvenirs d'élégance, dans la salle Roland-Gagné. Elle sera composée de photographies, de pièces ayant appartenu aux trois personnages et de divers autres éléments comme des extraits de chanson de Louis l'aveugle et probablement la pierre tombale de Boily le ramancheur.

Alexis le trotteur est originaire de Clermont. Il est né en 1860 et a trouvé la mort à Alma, en 1924, alors qu'il

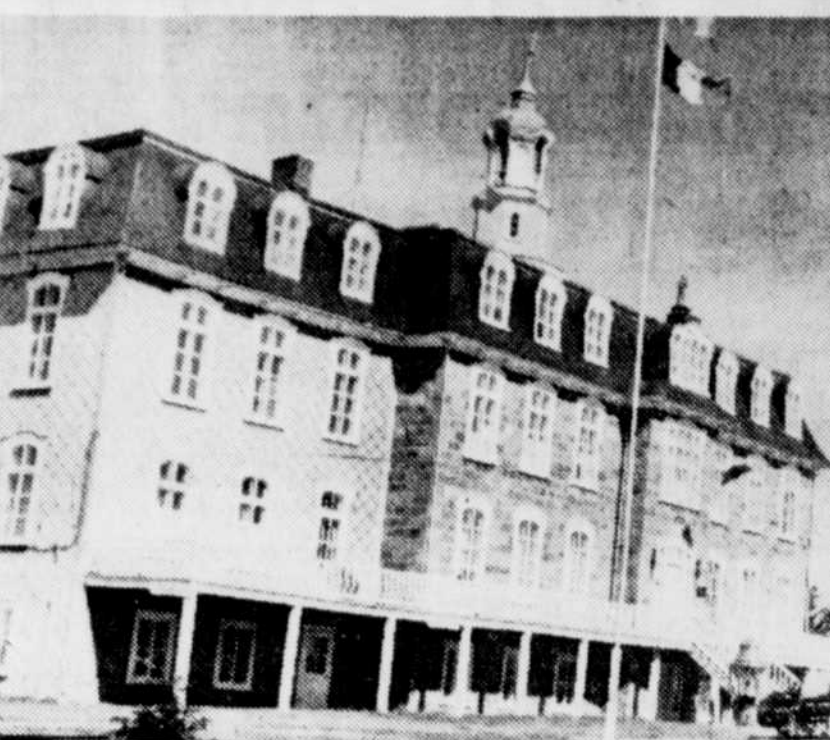
courait devant un train. Il courait plus vite qu'un cheval et ses exploits ont été repris par de nombreux écrivains et caricaturistes.

Fabien Boily, dit Guy le ramancheur, (1830-1906) est originaire des Eboulements et il a été enterré à Sainte-Irénée. Il était célèbre dans toute la région pour ses qualités de ramancheur. En procès parce que des médecins contestaient ses qualités, il a finalement déménagé un chat en demandant à ses dénicheurs s'ils pouvaient le ramacheur, chose dont lui était capable. Cela lui servit de défense.

Tant qu'à Louis Simard, cet aveugle de naissance de Saint-Louis de l'île aux Coudres, (1850-1918) c'était une espèce de troubadour qui colportait les nouvelles de village en village. Il chantait en s'accompagnant à la biourne et au violon.

Pour monter cette exposition, le musée régional a fait appel au service d'un conservateur invité, M. Serge Gauthier. Il est chargé de faire les recherches.

dans nos régions



Association des marins

L'Association des marins de la vallée du Saint-Laurent, propriétaire du Musée maritime Bernier de L'Islet-sur-Mer, invite tous ses membres à l'assemblée générale annuelle de l'organisme, samedi prochain, à 13h30, à la salle paroissiale de L'Islet-sur-Mer.

Sexe, contraception et avortement

THETFORD-MINES — Le centre de références pour les femmes de la région de l'Amiante organise une réunion publique d'informations sur l'éducation sexuelle, la contraception et l'avortement qui aura lieu jeudi à 20h, en la salle communautaire de la Caisse populaire Notre-Dame de Thetford. Les personnes-ressources invitées sont Jacques Piuze, médecin, Serge Gagnon, gynécologue, Céline Demers, psychologue et Jean-François Bonin, avocat.

Main criminelle

THETFORD-MINES — L'incendie qui a détruit une maison unifamiliale sur la 10e Avenue sud, à East-Broughton, le 11 juillet dernier, a été allumé par une main criminelle. Le commissaire aux incendies du Québec, Me Cyrille Delage, a recommandé, à l'issue d'une enquête publique tenue au palais de justice de Thetford-Mines, qu'une accusation soit portée contre le propriétaire, M. Rémi Gosselin, âgé de 28 ans. La maison a été la cible des flammes à deux reprises au cours de la journée. Témoignant sous la protection de la cour, M. Gosselin a révélé avoir provoqué la deuxième alerte en jetant une allumette dans une garde-robe alors qu'il visitait les lieux du sinistre en compagnie de son frère et de son beau-père. Il a dit avoir agi à l'insu de ces derniers. "Je considérais la maison comme une perte totale et je voulais qu'elle soit rasée", a-t-il expliqué. Lors du premier incendie, le logis était inoccupé. La famille Gosselin avait couché dans une roulotte aux abords d'un commerce en construction.

Familles pour personnes âgées

THETFORD-MINES — Le Centre des services sociaux est à la recherche de familles d'accueil pour personnes âgées dans la ville de Thetford-Mines. Pour informations, tél. 338-0161.

Condamnés pour fraudes

Deux Beaucerons de Ville Saint-Joseph, les deux frères, ont avoué leur culpabilité, hier, devant le juge Jean Dutil, siégeant aux sessions de la paix du district de Beauce, d'avoir fraudé le ministère fédéral du Revenu. Jean-Guy Goulet a été condamné à \$750 d'amende pour avoir éludé le paiement d'un impôt au montant de \$2,448.12 ou, à défaut de paiement, à purger une peine de 45 jours de prison. L'accusation portait sur les prétentions que cet individu avait omis entre le 1er janvier 1974 et le 25 mars 1976, volontairement, de faire des déclarations de revenus pour les années d'imposition de 1974 et 1975 inclusivement au montant de \$7,365.19. Pour sa part, Auguste Goulet a été condamné à \$1,500 d'amende pour avoir omis

Pas d'enquête

Par ailleurs, Me Delage ne tiendra pas d'enquête publique concernant l'incendie qui a causé des dégâts évalués à \$30,000 dans l'atelier de réparations de la Commission scolaire de Thetford-Mines situé dans le complexe administratif (autrefois l'école Sainte-Thérèse). Une détectivité électrique serait la cause du sinistre.

A l'occasion de l'année des personnes handicapées, le



SALON BELVEDERE
offre ses
services à domicile
Sur rendez-vous:
527-4127
1,000 Belvédère, coin St-Cyrille

Pensée du jour

"Le mariage est un duo ou un duel."

(M.T.)
RESTAURANT
LA SAUVAGÈRE
St-Jean Chrysostome
839-7914



Une lunette peut vous sauver. Confiez votre visage à Jacques Langlois. Vous serez bien!

Jacques Langlois
LUNETTES

HAUTE-VILLE Hôtel-Dieu de Québec 694-5086	LIMOILLOU 475, 3e Avenue 523-6690	BEAUPORT 737, av. Royale 661-0384
--	--	--

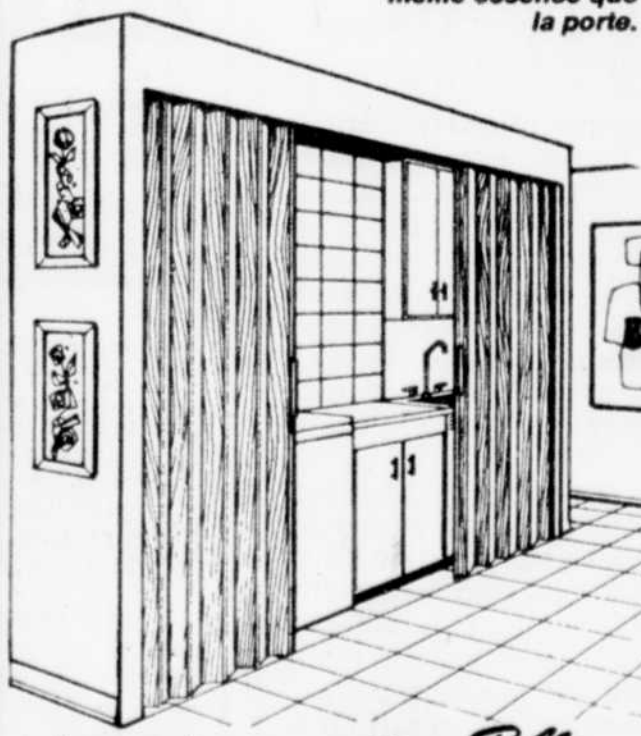


SEULE la porte-accordéon Pella

vous offre ce système de charnières qui permet un roulement aussi doux et facile.

SEULE la porte-accordéon Pella

vous offre la moulure de charnières en bois de même essence que la porte.



La porte-accordéon Pella

vous permet d'enjoliver votre cuisine en dissimulant votre buanderie d'une façon très esthétique.

LIVRAISON IMMÉDIATE
Largeur jusqu'à 30" Hauteur jusqu'à 8"
Disponible en acajou, chêne, merisier, noyer.



Produits **Pella** Inc.
(Filière de Jos Grenier Ltée)

947, av. Royale, Beauport, Qué. Tél.: (418) 667-2342

ESTIMATION GRATUITE

Cette porte-accordéon

"agrandit" une pièce en se repliant sur elle-même, vous permettant d'utiliser chaque pied carré de surface.

LE SOLEIL

UNE
BONNE LECTURE
QUOTIDIENNE
POUR TOUS...

ABONNEZ-VOUS! **647-3333**

MAMAN

Profitez de notre dernière réduction sur tous les vêtements d'hiver.

50%

BOUTIQUE

Le petit

chaperon rouge INC.

• 605, BOUL. CHAREST EST	523-7345
• MAIL ST-ROCH	522-3620
• PLACE LAURIER	658-1212

DE RABAI SUR MANTEAUX,
ENSEMBLES DE SKI, ROBES,
HABITS, SALOPETTES,
CHANDAILS



Vers un conseil du tourisme dans les Appalaches

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-MALACHIE — L'Association d'hôtellerie et de restauration des Appalaches (AHRA) a comme objectif principal de travailler dans l'intérêt de ses membres et de défendre leur droit, tout particulièrement, en ce qui concerne la taxe sur les repas et la boisson, des permis de réunion (24 heures) et des permis de traiteurs.

C'est ce qu'a révélé, M. Réginald Roy, président de cette nouvelle association qu'est l'AHRA, lors d'une conférence de presse tenue conjointement avec l'Association touristique du Pays de l'Érable (ATPE), à Saint-Malachie de Dorchester.

"Pour atteindre cet objectif, ajouta M. Réginald Roy, de Sainte-Hérodine, l'AHRA sonne un grand cri de ralliement et lance une vaste campagne de regroupement des hôteliers et restaurateurs de la région, ainsi que des intervenants touristiques."

Il en coûtera \$100 pour faire partie de l'AHRA et l'ATPE et ce prix est minime si l'on tient compte des avan-

tages et des services que chacun peut en tirer, a fait remarquer M. Roy.

On a aussi appris que des ententes ont été prises avec l'ATPE afin de mettre sur pied, dans les plus brefs délais, un comité de tourisme provisoire pour la région des Appalaches.

Ainsi, M. Gilles Boulet, du CLSC de Lac-Etchemin, qui a déjà en main l'inventaire touristique de son territoire, a accepté de s'associer avec l'AHRA et l'ATPE pour former ce comité qui aura comme première tâche de mettre sur pied le conseil du tourisme des Appalaches et d'organiser le printemps prochain une journée sur l'hôtellerie, la restauration et le tourisme.

"Dans le cadre de cette journée, fit savoir M. Réginald Roy, tous les organismes s'occupant du tourisme et les municipalités de la région des Appalaches seront invités à se joindre aux hôteliers et restaurateurs pour participer à cette importante journée qui regroupera l'ensemble des intervenants touristiques."

Priorités d'action

Aussi, l'AHRA a comme but de collaborer étroitement avec l'ATPE en ce qui concerne la promotion de la zone touristique des Appalaches comme destination touristique par la réalisation d'une carte touristique régionale, d'un bottin touristique et d'autres interventions régionales absolument nécessaires pour développer l'industrie touristique.

Selon M. Réginald Roy, "l'important est de créer une force car, seuls, les hôteliers et restaurateurs ainsi que les agents touristiques ne peuvent rien faire".

M. Roy a donné comme exemple la loi sur le crédit touristique où le gouvernement a passé un beau sapin au comté Bellechasse-Dorchester en profitant de la disparité des forces pour écarter la région des Appalaches de la loi et des règlements du crédit touristique, tout comme plusieurs autres lois qui touchent l'hôtellerie et la restauration.



C'est depuis la mi-décembre que les employés de 4 concessionnaires sont en grève.

Cotisation spéciale pour les employés de garage de la Beauce

par Jean-Charles GRENIER

De Québec à Châteauguay, de Montmagny à Alma, les 2.200 syndiqués de garages affiliés à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) ont mis sur pied un "cartel de solidarité" qui, avec le prélèvement d'une cotisation spéciale hebdomadaire de \$1, permettra aux 35 syndiqués de la CSD dans la Beauce en grève depuis deux mois de majorer à plus de \$100 par semaine les rétributions de leur fonds de grève.

C'est une lutte à finir qui reprend ainsi de plus belle dans la Beauce entre les syndiqués de la CSD et les entreprises suivantes: Dufour et Lapointe Inc., de Sainte-Marie de Beauce, Drouin Automobile Ltée, de Saint-Georges et de Saint-Zacharie, Garage Noël Lessard Inc., de Saint-Georges, et Paré Automobile Inc., de Saint-Anselme.

M. Richard Beaulieu, conseiller syndical à la CSD, a soutenu, hier, au cours d'une conférence de presse tenue à Québec, que les cinq concessionnaires de la Beauce, actuellement touchés par un conflit de relations de travail, allaient devoir se soumettre à l'existence d'un syndicat même s'ils invoquent souvent durant les discussions le statut spécial de la Beauce.

"On nous dit toujours

que la Beauce, c'est à part, a confié hier, M. Beaulieu. Mais, a-t-il poursuivi, on va leur montrer que la Beauce, ce n'est pas si à part que cela."

A l'appui de ses revendications, M. Beaulieu a affirmé, en présence du président de la CSD, M. Paul-Émile Dulpé, que les syndiqués de la Beauce, en grève depuis le 16 décembre, ne réclamaient qu'une certaine parité avec la région de Québec.

"C'est inadmissible, a dit M. Beaulieu, que les garagistes de la Beauce, qui vendent leurs automobiles et leurs pièces aussi chères qu'à Québec et où le coût des réparations est aussi élevé, prétendent faire partie d'une région à part."

Le conseiller syndical de la CSD s'est aussi étonné de ce raisonnement patronal établissant une disparité entre Québec et la Beauce car les employés de garage de cette dernière région sont soumis au même comité paritaire que ceux de Québec, que les exigences au niveau de la compétence sont identiques, et, enfin, que les régions économiques de la Beauce et de Québec sont interdépendées selon la CSD.

Paul-Émile Dulpé

Le président de la CSD, M. Dulpé, a révélé, pour sa part, que les offres patronales se li-

mitaient au chapitre salarial à 10 pour 100 ce qui maintenait les syndiqués de la Beauce bien en regard face aux autres régions du Québec. Cet écart, en dépit des propositions patronales, atteint même 42 pour 100 dans certains cas.

Un cas type

Dans ce conflit, la Beauce représente un cas type selon M. René Poiré, permanent au syndicat de garages de la CSD.

Car, à son avis, l'attitude des patrons de garages de la Beauce, touchés par ce conflit, représente une menace sérieuse aux conditions des travailleurs des autres régions.

"C'est pourquoi, a expliqué, hier, M. Poiré, les syndiqués des régions autres que la Beauce ont créé un précédent par la levée d'une contribution syndicale supplémentaire."

M. Poiré a soutenu que ces syndiqués entendaient briser maintenant la résistance patronale car, selon eux, le patron veut les affaiblir en regard à leur prochaine ronde de négociation.

Demandes

Cinq des sept garages, dont les employés sont syndiqués à la CSD dans la Beauce, sont actuellement en grève. Dans le cas des deux autres, J.-L. Cliche, à

Vallée-Jonction, et Beauce automobile, à Beauceville, le contrat de travail a été dénoncé. Quinze autres concessionnaires de la Beauce embauchent des employés non syndiqués.

En plus d'une certaine parité avec la région immédiate de Québec, la CSD réclame un contrat de 22 mois ce qui en porterait l'échéance au 1er octobre 1982 soit à la même période que les syndiqués du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de Québec et de Montmagny dont les contrats de travail se termineront à la fin de 1982.

Les syndiqués de la Beauce réclament aussi la semaine de travail de 40 heures au lieu de 42,5 heures. La semaine de 40 heures est reconnue depuis cinq ans au Saguenay—Lac-Saint-Jean et est en vigueur à Québec.

Syndiqués à la CSD depuis six ans, les travailleurs de garages de la Beauce ont lutté constamment depuis. Une grève d'une durée de une semaine et demie en 1975, une autre de trois mois en 1977 et celle-ci qui se poursuit après deux mois.

Le ministère du Travail du Québec vient, pour sa part, d'intervenir et a convoqué les parties à une rencontre de conciliation vendredi de cette semaine.

Beauce-Nord: financement du PQ

SAINT-MARIE — Le ministre des Communications, Me Clément Richard, sera l'orateur du Parti québécois de Beauce-Nord, au lancement de la campagne de financement, au club Aramis de Sainte-Marie, demain soir, à 19h30.

Cette réunion est ouverte à toute la population beauceronne; l'an dernier le Parti québécois de Beauce-Nord

avait fracassé tous les records établis par un parti politique dans cette circonscription en récoltant \$35.000, déclara Mlle Béatrice Lessard, présidente du PQ de Beauce-Nord.

Le député Adrien Ouellette, à nouveau candidat aux prochaines élections, sera de la partie et il en profitera pour stimuler ses troupes à l'approche d'un scrutin

général au Québec.

Le président

Dans Beauce-Nord, c'est le notaire Jean Pelchat, de Ville Sainte-Marie, qui agira comme directeur général de cette campagne de financement, soit de coordonner l'action des solliciteurs bénévoles et d'assurer la liaison avec les instances nationales du Parti québécois qui voient au bon dé-

roulement de la campagne de financement dans l'ensemble du Québec.

La campagne de financement s'étendra de la mi-février à la mi-mars et l'objectif que l'on s'est fixé, ajouta Mlle Lessard, est d'établir un nouveau record en amassant un montant supérieur à \$35.000 tout en faisant plus de 1.000 nouveaux membres.

Vivitar

Vivitar

Vivitar

Vivitar

Vivitar

Vivitar

Vivitar

Vivitar

Vivitar

Vivitar

Vivitar

**"LE DECLIC avant
DES PRIX"
l'augmentation
CHEZ PHOTO S.L.R.
Profitez-en avant le 1er mars!**

Vivitar	Prix à partir du 1er mars	PRIX DE VENTE	Economie
28mm 2.8	121.95	\$99	22.95
ZOOM 28 - 50 F3.5	209.50	\$189	20.50
ZOOM 75 - 205 F3.8	311.95	\$264	47.95
ZOOM 80 - 200 F4.5	209.95	\$184	25.95
ZOOM 70 - 210 F3.5 Série I	409.95	\$359	50.95
DOUBLEUR 2X VIVITAR	46.95	\$41	4.95
TREPIED VIVITAR 911	63.95	\$53	10.95
TREPIED VIVITAR 904	47.95	\$39	8.95

COURS GRATUIT

Avec un achat minimal de \$200, un cours de photo gratuit de 2 heures, sur les caméras, objectifs, filtres et flashes électroniques.

**10%
de rabais
SUR DEVELOPPEMENT**

CLINIQUE GRATUITE

les 19 et 20 février
de 16h à 21h et le
21 février, de 11h à 16h.

Clinique de vérification de caméras et objectifs offerte gratuitement par Photo S.L.R.

N.B. Clinique de vérification pour les caméras de toutes marques.

**EN PRIMEUR À QUÉBEC:
NOUVELLE CAMERA OLYMPUS**



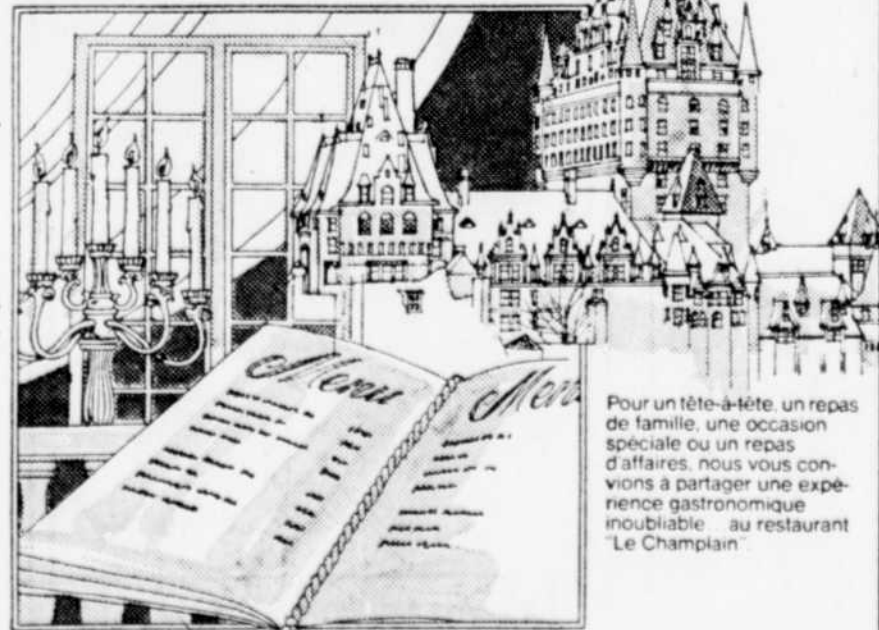
555, boul. Charest est
Québec
522-3811

Centre d'achat Carrefour Les Saules
1935, boul. Masson
871-0542

Hospitalité et bonne chère vous attendent.

Véritable joyau de l'hôtellerie québécoise depuis 1893, le Château Frontenac surplombe le Vieux-Québec de toute sa splendeur.

Reputé depuis longtemps pour son ambiance sans pareille, le Château est particulièrement fier de vous inviter à passer à table au restaurant "Le Châlain", considéré comme l'un des meilleurs d'Amérique du Nord. Le personnel, en costumes d'époque, vous réserve un accueil chaleureux et un service impeccable. Le dimanche venez au brunch ou alors amenez votre famille, le soir, au buffet traditionnel du dimanche.



Pour un tête-à-tête, un repas de famille, une occasion spéciale ou un repas d'affaires, nous vous convions à partager une expérience gastronomique inoubliable au restaurant "Le Châlain".

CP Hôtels & Le Château Frontenac

1, rue des Carrières, Québec G1R 4P5 (418) 692-3861
CP et & sont les marques déposées de Canadian Pacific Limited

Reproches du conseil de Lévis

Le gouvernement cache des faits

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Le conseil municipal de Lévis est loin d'être d'accord avec le ministre québécois des Affaires municipales, M. Jacques Lévesque, de même qu'avec le député du comté, le ministre Jean Garon, qui ont affirmé récemment que la réforme de la fiscalité municipale a été payante pour les municipalités.

Profitant de sa séance tenue hier soir, ce conseil municipal, par la voix de son conseiller responsable des finances, M. Louis-Philippe Lainé, a reproché aux représentants du gouvernement provincial de ne pas avoir dit toute la vérité.

Il leur reproche surtout de ne pas avoir dit que la compensation donnée

aux municipalités par ce gouvernement depuis la détaxation sur la vente de certains produits, comme les vêtements, les chaussures et les meubles, avait cessé le premier avril 1979.

Le gouvernement a ainsi récupéré, sans que les intéressés en soient avertis, apparemment, une somme de quelque \$100,000, au dépens principalement de certaines municipalités, dont celle de Lévis, qui profitaient d'un revenu appréciable de la taxe de vente.

Le conseil municipal de Lévis n'a pris connaissance de ce "détail" que le 5 février, dans une lettre du ministre Lévesque. Celui-ci refusait d'octroyer une subvention spéciale en soutenant que Lévis n'a pas été traitée injustement avec la réforme fiscale.

M. Lainé s'en prend aussi à l'Union des municipalités du Québec, qui ne semble pas s'être encore aperçu de l'arrêt du mécanisme de compensation. Il réserve certaines questions aux dirigeants de cet organisme qui tiendra son congrès annuel, le 22 avril prochain, au Hilton Québec, où il y aura justement un atelier qui discutera de la réforme fiscale.

Le conseiller municipal Louis-Philippe Lainé, comme le maire Chagnon ont bien affirmé leur intention de ne pas vouloir s'engager dans une politique partisane. "Nous ne faisons que défendre les intérêts de nos contribuables."

En 1980, soit durant la première année de la réforme, les municipalités ont pu retirer un résidu de la taxe de

vente perçue dans les mois précédents. Ce qui signifie que l'impact de la réforme de la fiscalité municipale se fera sentir surtout à compter de cette année et encore davantage en 1982, soutient le conseil de Lévis, en préconisant dès maintenant des amendements à la loi 57, "quel que soit le gouvernement au pouvoir" et pour que le contribuable puisse demeurer propriétaire de sa maison.

Un autre point sur lequel le conseil municipal de Lévis entend reprocher aux représentants du gouvernement de ne pas avoir dit toute la vérité, concerne les ventes. M. Lainé admet que les ventes ont régressé en 1978, mais il a montré un tableau de Statistique Canada, qui révèle une reprise en 1979, soit une aug-

mentation de 13.5 pour 100 dans le total des ventes en détail au Québec, incluant une hausse de 20 pour 100 chez les vendeurs d'automobiles.

Les gens lisent trop les journaux (maire de Charny)

par Anne-Marie VOISARD

CHARNY — C'était le show, hier soir, au conseil municipal de Charny. Une centaine de contribuables s'étaient déplacés pour la circonstance. Silencieux, ils ont observé l'entrée de leur maire, Georges Lapiere, en retard de dix minutes. Un petit homme bien mis, mais nerveux. Il n'y avait qu'à le voir mâcher sa gomme.

Cinq conseillers suivaient et deux administrateurs, dont le gérant, André Doré, qui a admis être l'auteur d'une lettre adressée le 12 février au chef des policiers-pompiers, André Trudel. Dès le lendemain, ce dernier devait informer son personnel du contenu de la lettre. S'appuyant sur une résolution d'il y a deux ans, Charny, on

le sait, a décidé de suspendre pendant trente jours ouvrables trois de ses policiers-pompiers.

Deux questions

L'assemblée d'hier soir ne nous a rien appris qu'on ne savait déjà, si ce n'est sur le caractère de certains édiles ou les dons oratoires de quelques contribuables. C'est M. René D'Anjou qui, à titre de payeur de taxes, a ouvert le débat en posant deux questions au conseil. Pourquoi l'agent Frank Ferguson, que la ville a été forcée de reprendre à son service, avec salaire et intérêts, n'a-t-il pas encore été payé? Pourquoi la ville s'acharne-t-elle encore une fois contre

ses policiers-pompiers en sortant des tiroirs une vieille résolution qui tout le monde pensait oubliée?

A la "première question, le maire Lapiere a répondu qu'il fallait d'abord "établir ce que Ferguson a gagné durant son absence". On l'a su le 9 février. "C'est réglé", a dit le maire. L'agent Ferguson devrait donc recevoir son dû prochainement.

Le conseil accuse

Pour ce qui est de la deuxième question, il paraît que la radio, la télévision et les journaux auraient mal saisi les informations. La ville a bel et bien dit aux policiers qu'ils seraient suspendus. Mais cela de-

meure encore au stade de la menace, puisque la date des suspensions est inconnue. Pourquoi alors employer le mot suspension, proteste le conseil?

Le conseiller Jacques Bec est allé plus loin encore en disant que de toutes façons on ne peut s'attendre à une information exacte de la part de journalistes, eux-mêmes syndiqués. Un camarade de CKCV, Odina Desrochers, a toutefois demandé une rétractation publique. Ce qu'il a obtenu.

Le maire Lapiere, pas toujours habile sur ses patins (les choses iront peut-être mieux quand il aura son arène, pour lequel un emprunt de \$750,000 reste à faire) a tenté de soutenir qu'il n'y a jamais eu de guerre entre le conseil municipal et ses policiers-pompiers. "Les relations sont très bonnes", a dit le maire. C'était oublier l'affaire Ferguson, l'impasse actuelle dans les négociations pour le renouvellement des clauses salariales, les trois suspensions imposées aux agents Frank Ferguson, Michel Paquin, président de la Fraternité des policiers-pompiers, et Alain Barré, l'ancien président. C'était oublier aussi les récents démêlés avec le chef André Trudel. Celui-ci conteste la décision de la ville de lui retirer l'usage d'une automobile, ce qui, à son avis, constitue une diminution de traitement. Les procédures sont présentement au niveau de la cour supérieure.

La route 132 à Lauzon sera élargie à l'été

par Gilles PEPIN

LAUZON — Les travaux de réfection et d'élargissement à quatre voies de la route 132, sur une longueur de 4.3 kilomètres à Lauzon, débuteront au début de l'été prochain, au plus tard.

C'est du moins ce qu'a déclaré le maire de Lauzon, M. Jean-Marc Lessard, hier, en signant l'entente conclue avec le ministère québécois des Transports, au bureau du député Jean Garon.

M. Garon, en se montrant très heureux du résultat de démarches qu'il a lui-même poursuivies depuis 1977, a profité de l'occasion pour révéler que des négociations sont sans doute sur le point d'aboutir à une entente concernant le même sujet entre le ministère des Transports et les municipalités de Lévis et Saint-Romuald.

Il s'agit en effet de continuer un travail qui est déjà bien réalisé dans les limites de la ville de Lévis. A cet endroit, cependant, l'élargissement de la 132 doit encore être poursuivi sur une distance de quelques centaines de pieds en direction est.

Les édiles de Lauzon veulent donc ajuster leurs plans avec ceux de Lévis, avant de donner l'appel d'offres, un avis qui pourrait, semble-t-il, être publié au début de mars prochain.

Les travaux

L'entente prévoit en effet que c'est la ville de Lauzon qui sera le

maître d'oeuvre des travaux à exécuter sur son territoire, comme elle assumera aussi l'entretien de la route dans l'avenir. Le ministère des Transports du Québec contribuera par une subvention équivalente à 75 pour 100 des coûts, évalués globalement à \$2 millions.

Les travaux, partant des limites de Lévis, à l'ouest, s'étendront jusqu'à l'intersection de la route Lallemant, à l'est. La phase la plus importante, pour le plus grand nombre d'usagers, sera réalisée cette année, depuis les limites ouest de Lauzon jusqu'à la rue Caron.

L'entente qui a été signée hier prévoit précisément les travaux suivants: rechargement en gravier ou en pierre concassée, élargissement à quatre voies non divisées, installation d'un système d'égout pluvial, construction de deux bordures de rues en béton ou en granit, installation de l'éclairage, installation de feux de circulation aux intersections des rues Caron et Jean-Marchand et modification des feux de circulation à l'intersection de la rue Mgr-Bourget, revêtement bitumineux.

La sécurité

M. Garon a rappelé l'importance de cet élargissement tant au point de vue sécurité qu'au point de vue économique.

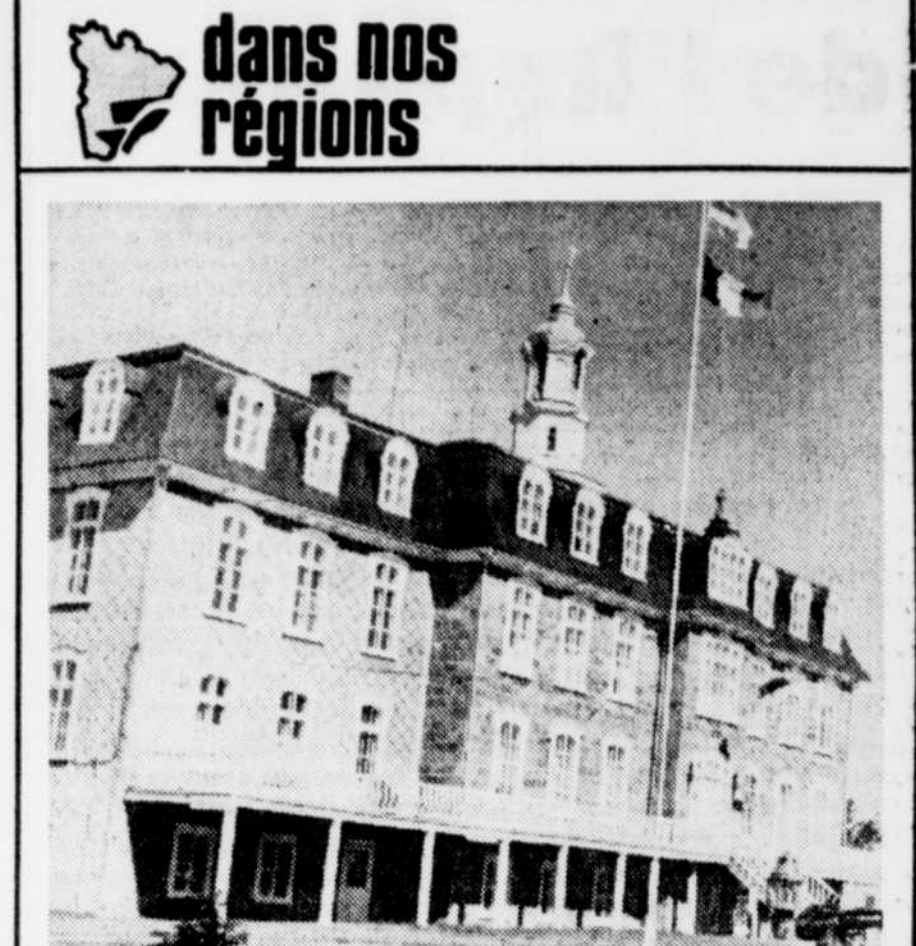
Le secteur touché par les travaux a connu, dans les dernières années, d'importants développements sur les

plans industriels, domiciliaire, commercial et institutionnel. On note, entre autres, la présence du cégep Lévis-Lauzon, d'un parc industriel, d'un aéroport et d'un centre commercial. Tous ces établissements ont contribué à l'accroissement de la circulation routière sur cette section de la route 132. Le nombre d'accidents y a doublé en l'espace de seulement quelques années.

Une étape importante a été franchie, en août 1980, alors que le ministre des Transports, M. Denis de Belleval, a fait parvenir une lettre d'offre aux autorités municipales de Lauzon pour donner son accord quant à l'augmentation de la subvention gouvernementale.

Le député Jean Garon a tenu à rappeler, hier, que la participation gouvernementale à 75 pour 100 des coûts d'élargissement de la route 132 constitue un précédent au Québec pour ce type de route.

Enfin, le maire Jean-Marc Lessard a déclaré que sa municipalité s'engageait ainsi dans un investissement qui lui sera rentable, parce que le développement important concernant le commerce doit justement être réalisé en bordure de cette route intermunicipale.



Association des marins
L'Association des marins de la vallée du Saint-Laurent, propriétaire du Musée maritime Bernier de L'Islet-sur-Mer, invite tous ses membres à l'assemblée générale annuelle de l'organisme, samedi prochain, à 13h30, à la salle paroissiale de L'Islet-sur-Mer.

Assemblée de la Ligue des propriétaires
seignement en téléphonant au patron, 837-2479.

Emprunts municipaux

LEVIS — La ville de Lévis s'est engagée, hier soir, dans un projet évalué à \$774,000 concernant la réalisation de la troisième phase dans le secteur domiciliaire de l'Assurance-vie Desjardins. Il s'agit de travaux d'égout, d'égout et de voirie ainsi que d'un collecteur d'égout devant partir de la rue Champagnat en direction du fleuve dans le quartier de Bienville. De tels travaux sont décrétés par le règlement municipal numéro 1394. Les contribuables ayant l'intention de s'opposer auront accès à un registre, entre 9h et 19h, les 24 et 25 février, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville. A ces mêmes dates, seront aussi soumis à l'approbation des électeurs lévisiens les nouveaux règlements numéros 1393 et 1395, décrétant respectivement des emprunts aux montants de \$41,200 pour l'installation de réservoirs et de pompes à essence au garage municipal et de \$112,500 pour des travaux de pavage. Il fut aussi mentionné hier soir à l'hôtel de ville de Lévis que le syndicat des policiers-pompiers à l'emploi de la municipalité a demandé dernièrement au ministre du Travail de déléguer un conciliateur pour aider à la négociation entreprise pour le renouvellement du contrat de travail.

Pour l'âge d'or

LEVIS — Des animateurs spéciaux, embauchés grâce à une subvention octroyée par le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, invitent des personnes du troisième âge à participer à des ateliers de pastorale et de théâtre au patro de Lévis. Celui de pastorale débutera jeudi de cette semaine, à 14h; il aura lieu une fois par mois avec l'animateur Armand Duplin. L'atelier de pastorale aura lieu hebdomadairement, le mercredi, de 14h à 16h, avec l'animatrice Christine Couture; celle-ci veut monter une courte pièce québécoise d'ici la fin du mois de mai. Cela ne coûte rien et un transport est même organisé. Les intéressés auront plus de ren-

ENSOLEILLEZ VOS JOURNÉES... ABONNEZ-VOUS!

647-3333

Pensée du jour
"Le mariage est un duo ou un duel."
(M.T.)
RESTAURANT
LA SAUVAGERE
St-Jean-Christophe
839-7914

MAMAN
Profitez de notre dernière réduction sur tous les vêtements d'hiver.

50%

DE RABAIS SUR MANTEAUX, ENSEMBLES DE SKI, ROBES, HABITS, SALOPETTES, CHANDAILS

chaperon rouge INC.

● 605, BOUL. CHAREST EST 523-7345
● MAIL ST-ROCH 522-3620
● PLACE LAURIER 658-1212

A l'occasion de l'année des personnes handicapées, le

SALON BELVEDERE
offre ses services à domicile
Sur rendez-vous:
527-4127
1,000 Belvédère, coin St-Cyrille

Jacques Langlois LUNETTES

Une lunette peut vous sauver. Confiez votre visage à Jacques Langlois. Vous serez bien!

Nicole Simard

HAUTE-VILLE Hôtel-Dieu de Québec 694-5086
LIMOILLOU 475, 3e Avenue 523-6690
BEAUPORT 737, av. Royale 661-0384

SEULE la porte-accordéon Pella
vous offre ce système de charnières qui permet un roulement aussi doux et facile.

SEULE la porte-accordéon Pella
vous offre la moulure de charnières en bois de même essence que la porte.

Cette porte-accordéon
"agrandit" une pièce en se repliant sur elle-même, vous permettant d'utiliser chaque pied carré de surface.

La porte-accordéon Pella
vous permet d'enjoliver votre cuisine en dissimulant votre buanderie d'une façon très esthétique.

LIVRAISON IMMEDIATE
Largeur jusqu'à 30" Hauteur jusqu'à 8"
Disponible en acajou, chêne, merisier, noyer.

Produits Pella Inc.
(Filiale de Jos Grenier Ltée)

ESTIMATION GRATUITE

947, av. Royale, Beauport, Qué. Tél.: (418) 667-2342

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• rhétoriciens et amicales • funérailles • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

AUCLAIR, Charles-Auguste (Charles-Auguste) — A Québec, le 15 février 1981, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Charles-Auguste Auclair, époux de dame Cécile Larochelle. Il demeurait au 330 Lockwell. Les funérailles auront lieu jeudi, le 19 février 1981, à 11h. Départ du funérarium.

AUCLAIR, Charles-Auguste (Charles-Auguste) — A Québec, le 15 février 1981, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Charles-Auguste Auclair, époux de dame Cécile Larochelle. Il demeurait au 330 Lockwell. Les funérailles auront lieu jeudi, le 19 février 1981, à 11h. Départ du funérarium.



A Québec, le 15 février 1981, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Charles-Auguste Auclair, époux de dame Cécile Larochelle. Il demeurait au 330 Lockwell. Les funérailles auront lieu jeudi, le 19 février 1981, à 11h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée
300 chemin Ste-Foy
à 10h45 pour l'église St-Jean-Baptiste et de la au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil outre son épouse ses enfants: M. Jean-Pierre Auclair, M. et Mme Claude P. Noailles (Louise), M. et Mme Jean Dorval (Luce), M. et Mme Jacques Auclair (Marie Chloé), M. et Mme André Robert (Renée), M. Etienne Loughheed; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Clovis Auclair, M. et Mme Fernand Brulotte (Jeanne d'Arc), M. et Mme Jack Bellet (Chloé), M. et Mme Jean Lamine (Marcienne), M. et Mme Gilles Auclair, M. et Mme André Auclair, M. et Mme Gérard Dussan (Thérèse), M. et Mme Raymond Binette (Denise), Mlle Juliette Auclair, M. et Mme Claude Auclair, M. et Mme Charles-Eugène Bernier, M. et Mme C.U. Mercier, M. et Mme C.U. Murphy, M. et Mme Laurent Simard, Mme Charlotte Gravel, M. et Mme Lucien Larochelle, M. et Mme Fernand Vallières. Pour renseignements: 529-3371.

647-3311

BLANCHET (Frère Léo S.C.)



A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 16 février 1981, à l'âge de 71 ans et 8 mois, est décédé le frère Léo Blanchet des Frères du Sacré-Cœur. Il a été directeur des écoles St-Esprit et St-François d'Assise de Québec, de 1943 à 1948, depuis 1970, il était Supérieur de la Communauté du 1595 3ème Avenue. Les funérailles auront lieu à la Maison provinciale des Frères du Sacré-Cœur au 1400 Route de l'Aéroport, Ancienne-Lorette, mercredi, le 18 février, à 16h15. Il laisse dans le deuil outre ses confrères en communauté, ses frères, sœurs et belles-sœurs, M. et Mme Louis Blanchet, Mme Rita St-Pierre, Sr. Lucille Blanchet, f.c.m., M. et Mme Raymond Blanchet, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. La direction des funérailles a été confiée à la maison funéraire

J. Bouchard & Fils Ltée
320 5ème Rue
Limoilou
Pour renseignements, 872-1485.

BLOUIN (Marie-Berthe Plamondon)



A Québec, le 14 février 1981, à l'âge de 64 ans et 5 mois, est décédée dame Marie-Berthe Plamondon, connue sous le nom de PAMELA, comédienne, épouse de M. Roger Blouin. Elle demeurait au 380 rue Sapinière-Dorion. Les funérailles auront lieu mercredi, le 18 février, à 10h. Départ du funérarium de l'Anse 280, 8e Rue à 9h45 pour l'église St-Albert-le-Grand et de la au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, son fils et sa belle-fille: M. et Mme Serge Blouin (Doris Jean); sa fille Carole; son ami Guy; ses sœurs, son frère, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. Paul L'He-

reault (Jeanne Plamondon), M. et Mme Camille Lapointe (Yvette Plamondon), M. et Mme Léonard Plamondon (Germaine Wiesman); ses oncles et tantes: M. et Mme Jean-Baptiste Baron, Mme Blandine Baron, M. et Mme Georges Picard, Mme Thérèse Blouin, M. Arthur Blouin, ainsi que ses petits-fils Richard et Eric, plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

720000

BOUCHARD (Roméo) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus le 16 février, à l'âge de 67 ans et 4 mois, est décédé M. Roméo Bouchard, employé de la C.A.T., époux de dame Lucienne Lemieux, il demeurait sur la rue St-Narcisse, Giffard. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 février à 10h. Départ du foyer funéraire de J. Bouchard & Fils Ltée.

1740 rue Hardy (angle Canardière) à 9h45, pour l'église Notre-Dame de l'Espérance et de la au cimetière de Charny où un libéra sera chanté avant l'inhumation. Il laisse dans le deuil outre son épouse, son fils et sa belle-fille, M. et Mme André Bouchard (Ginette Saindon), ses petits-fils Daniel, Claude, Michel, sa demoiselle Mlle Jean-Guy Robitaille (Pierrette), ses beaux-frères et ses belles-sœurs, M. et Mme Robert DeBois (Blanche-Alice Lemieux), M. et Mme Paul-Emile Lemieux (Jacqueline Harvey), M. et Mme Emile Bégin (Carmen Cormier), Mme Ange-Albert Lemieux (Solange Bolduc), M. Jean-Guy Robitaille, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Mardi, mercredi le foyer ouvert de 14 à 17 et de 19 à 22. Jeudi ouverture à 8h30. Pour renseignements 529-9221.

720014

BOUCHER (Ameda Lamontagne) — A St-Apollinaire, le 16 février 1981, à l'âge de 90 ans et 5 mois, est décédée dame Ameda Lamontagne, épouse de feu M. Odilon Boucher. Elle demeurait au 101, 17e Rue, St-Redempteur. Les funérailles auront lieu mercredi, le 18 février, à 14h. Départ du sous-sol de l'église de St-Redempteur à 13h55 pour l'église de St-Redempteur, et de là au cimetière paroissial, sous la direction de la maison Lépine-Cloutier Ltée. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. Arthur Belleau, Mme Arsène Boucher, M. et Mme Aurélio Boucher (Irene Latulippe), M. et Mme Gérard Boucher (Jeanne Baker), M. et Mme Laureat Boucher (Léda Houle), M. et Mme Roland Genest (Jeanne d'Arc), M. et Mme Roch Boucher (Marthe Lafleur), Mlle Emérentienne Boucher, M. et Mme Charles-Henri Bélanger (Marie-Mance), M. Yvon Boucher,

720014

BOUCHER (Ameda Lamontagne) — A St-Apollinaire, le 16 février 1981, à l'âge de 90 ans et 5 mois, est décédée dame Ameda Lamontagne, épouse de feu M. Odilon Boucher. Elle demeurait au 101, 17e Rue, St-Redempteur. Les funérailles auront lieu mercredi, le 18 février, à 14h. Départ du sous-sol de l'église de St-Redempteur à 13h55 pour l'église de St-Redempteur, et de là au cimetière paroissial, sous la direction de la maison Lépine-Cloutier Ltée. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. Arthur Belleau, Mme Arsène Boucher, M. et Mme Aurélio Boucher (Irene Latulippe), M. et Mme Gérard Boucher (Jeanne Baker), M. et Mme Laureat Boucher (Léda Houle), M. et Mme Roland Genest (Jeanne d'Arc), M. et Mme Roch Boucher (Marthe Lafleur), Mlle Emérentienne Boucher, M. et Mme Charles-Henri Bélanger (Marie-Mance), M. Yvon Boucher,

720014

BOUCHER (Ameda Lamontagne) — A St-Apollinaire, le 16 février 1981, à l'âge de 90 ans et 5 mois, est décédée dame Ameda Lamontagne, épouse de feu M. Odilon Boucher. Elle demeurait au 101, 17e Rue, St-Redempteur. Les funérailles auront lieu mercredi, le 18 février, à 14h. Départ du sous-sol de l'église de St-Redempteur à 13h55 pour l'église de St-Redempteur, et de là au cimetière paroissial, sous la direction de la maison Lépine-Cloutier Ltée. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. Arthur Belleau, Mme Arsène Boucher, M. et Mme Aurélio Boucher (Irene Latulippe), M. et Mme Gérard Boucher (Jeanne Baker), M. et Mme Laureat Boucher (Léda Houle), M. et Mme Roland Genest (Jeanne d'Arc), M. et Mme Roch Boucher (Marthe Lafleur), Mlle Emérentienne Boucher, M. et Mme Charles-Henri Bélanger (Marie-Mance), M. Yvon Boucher,

720014

BOUCHER (Ameda Lamontagne) — A St-Apollinaire, le 16 février 1981, à l'âge de 90 ans et 5 mois, est décédée dame Ameda Lamontagne, épouse de feu M. Odilon Boucher. Elle demeurait au 101, 17e Rue, St-Redempteur. Les funérailles auront lieu mercredi, le 18 février, à 14h. Départ du sous-sol de l'église de St-Redempteur à 13h55 pour l'église de St-Redempteur, et de là au cimetière paroissial, sous la direction de la maison Lépine-Cloutier Ltée. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. Arthur Belleau, Mme Arsène Boucher, M. et Mme Aurélio Boucher (Irene Latulippe), M. et Mme Gérard Boucher (Jeanne Baker), M. et Mme Laureat Boucher (Léda Houle), M. et Mme Roland Genest (Jeanne d'Arc), M. et Mme Roch Boucher (Marthe Lafleur), Mlle Emérentienne Boucher, M. et Mme Charles-Henri Bélanger (Marie-Mance), M. Yvon Boucher,

720014

M. et Mme Guy Boucher (Andrée Dorion); sa belle-sœur: Mme Wilfrid Lamontagne, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

711464

BOUTET (Marguerite Joly) — A Québec, le 16 février 1981, à l'âge de 76 ans est décédée dame Marguerite Joly, épouse de feu M. Wilfrid Boutet. Elle demeurait au 673 Canardière. Les funérailles auront lieu jeudi, le 19 février à 14 heures. Départ de la

Coop funéraire de l'Anse 280, 8ème Rue

à 13h45 pour l'église St-Fidèle et de la au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil, sa fille et son gendre M. et Mme Gaston Gingras (Ginette), son petit-fils Martin son frère et sa sœur M. Omer Joly, Mme Yvonne Collin Joly, ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17 et 19 heures.

716724

COTE (Blondine Barbeau) — A l'hôpital St-François d'Assise, le 16 février 1981, à l'âge de 79 ans et 8 mois, est décédée dame Blondine Barbeau, épouse de M. J.-Albert Côté. Elle demeurait au 795, des Lilas est. Les funérailles auront lieu jeudi, le 19 février, à 10h. Départ de la

Coop funéraire de l'Anse 280, 8e Rue

à 9h45 pour l'église de St-Albert-le-Grand et de la au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: M. et Mme Jean-Baptiste Jobin (Rose-Anna), M. et Mme Roland Côté (Thérèse Boivin), Mlle Yolande Côté, M. et Mme Jean-Marie Langevin (Yvette), M. Gérard Côté, M. et Mme Jean-Marie Ferland (Gisèle), M. et Mme Marcel Rousseau (Lise), M. et Mme Gabriel Côté (Gisèle Beaulieu), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Véronique Barbeau, Mme Irène Pouliot, Mme Marguerite Barbeau, Mme Alma Bernier, M. et Mme Paul-Emile Barbeau, M. et Mme Elzéar Dion, M. et Mme Maurice Rochette, M. et Mme Georges Côté, M. et Mme Albert Maranda, M. et Mme Magella Côté, M. et Mme Raymond Brindamour, ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants, neveux, nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

716727

FALARDEAU (Yvonne) — A Montréal, le 13 février 1981, à l'âge de 75 ans, est décédée Mlle Yvonne Falardeau, fille de feu Jean Falardeau et de Rose-Delima Sénécal. Elle demeurait autrefois rue Bélanger dans la paroisse St-Bernadette. Les funérailles auront lieu mercredi le 18 février à 10h en l'église St-Bernadette-Soubiroux et de là au cimetière Côte-des-

716727

FERLAND (Emile) — Au sanatorium Bégin le 14 février 1981, à l'âge de 82 ans et 9 mois, est décédé M. Emile Ferland, rentier, époux de dame Marie Fortin. Il demeurait à Lac-Etchemin. Les funérailles auront lieu mercredi le 18 février à 10h. Départ du funérarium

Mercier & Pelchat 2e Avenue

Lac-Etchemin

à 14h45 pour l'église Ste-Germaine et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Gilles (Annette Poulin), Gisèle (Roland Parent), Dominique (Thérèse Morin), Françoise (Robert Lafamme), Rachel (Robert Debois), sœur Jeannine, Laurence (Armand Martel), Rodrigue, Germaine, Lise (Renald Poulin), Huguette, Daniel (Yolande Brousseau), Jean-Marc (Lise Pouliot), Roger (Odette Langlois), Suzanne, Nicole, son frère Gérard; sa sœur Gracia; beaux-frères et belles-sœurs: Mme Annette Ferland, M. Wilfrid Giguère, M. et Mme Aimé Fortin, Mme Amanda Fortin, Mme Anna Fortin, M. Joseph Bédard, M. Baptiste Fortin, de même que trente-six petits-enfants et onze arrière-petits-enfants, de nombreux neveux et nièces, cousins et cousines.

720318

Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction

Alfred Dallaire Inc.

696748

LESIEUR (Raymond Bernier)



Le 14 février 1981, est décédé accidentellement M. Raymond Bernier Lesieur, b.s.c.s., fils de feu M. Avila N. Lesieur et de feu dame Marie-Louise Bernier. Selon ses volontés, il ne sera pas exposé. Un service sera chanté mercredi, le 18 février 1981, à 14h, en l'église St-Sacrement, en présence du corps, et de la au crematorium Lépine-Cloutier Ltée. Il laisse dans le deuil son frère et sa belle-sœur: M. et Mme Charles-Eugène Lesieur (Henriette Lemay); ses sœurs: Mme Gustave Le Beuf (Gertrude), Mlle Germaine, Blandine, sœur Monique, C.N.D., et Renée, ainsi que ses neveux et nièces.

716821

LEVESQUE (Ernest)

A Québec, le 15 février 1981, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Ernest Lévesque, ex-proprétaire de Ernest & Paul de Rivière-du-Loup, 4e degré Chevaliers de Colomb de Rivière-du-Loup, époux de dame Anita Lebel. Il demeurait au 265, 67e Rue est, Charlesbourg. Il sera exposé au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 6450 Henri-Bourassa jusqu'à mardi le 17 février, 16h, pour être conduit au funérarium Roland Caron Kamouraska pour être exposé à partir de 19h. Les funérailles auront lieu mercredi, le 18 février, à 15h en l'église de Kamouraska et de là au cimetière de Kamouraska. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, son gendre: M. et Mme Renald Brillant (Ni-

716821

LECLERC (Pierre) — A l'Hôtel Dieu de Lévis le 15 février à l'âge de 87 ans est décédé Pierre Leclerc, époux de feu Marie Dallaire de St-Gervais. Les funérailles auront lieu mercredi 18 février à 15 heures. Départ du salon

Edouard Trahan 30 de la Fabrique

à 14h45 pour l'église St-Gervais et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Jean-Paul (Annette Roy), Béatrice (Mlle Paul Emile Veer), Georges (Lisette Proulx), Louis, Pierrette (Mme Jacques Masse) de Californie, André (Nicole Dupuis), sa sœur Marie (Mme Félix Laberge), son frère Antonio, plusieurs neveux et nièces.

716386

LEMAY (Eugène) — A Breakville, le 15 février 1981, à l'âge de 49 ans, est décédé accidentellement M. Eugène Lemay, époux de dame Raymondine Boutin. Il demeurait au 624, 19e Rue, Charny. Les funérailles auront lieu jeudi, le 19 février à 11h. Départ du funérarium

Claude Marcoux Ltée place de l'Eglise

Charny

à 10h55 pour l'église de Charny et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son

716386

épouse, ses enfants, gendre: M. et Mme Richard Poisson (Christiane), Denis; sa mère: Mme Arsène Lemay; son beau-père: M. Aurèle Boutin; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que plusieurs cousins et cousines, neveux et nièces.

719634

LESIEUR (Raymond Bernier)



Le 14 février 1981, est décédé accidentellement M. Raymond Bernier Lesieur, b.s.c.s., fils de feu M. Avila N. Lesieur et de feu dame Marie-Louise Bernier. Selon ses volontés, il ne sera pas exposé. Un service sera chanté mercredi, le 18 février 1981, à 14h, en l'église St-Sacrement, en présence du corps, et de la au crematorium Lépine-Cloutier Ltée. Il laisse dans le deuil son frère et sa belle-sœur: M. et Mme Charles-Eugène Lesieur (Henriette Lemay); ses sœurs: Mme Gustave Le Beuf (Gertrude), Mlle Germaine, Blandine, sœur Monique, C.N.D., et Renée, ainsi que ses neveux et nièces.

716821

LEVESQUE (Ernest)

A Québec, le 15 février 1981, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Ernest Lévesque, ex-proprétaire de Ernest & Paul de Rivière-du-Loup, 4e degré Chevaliers de Colomb de Rivière-du-Loup, époux de dame Anita Lebel. Il demeurait au 265, 67e Rue est, Charlesbourg. Il sera exposé au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 6450 Henri-Bourassa jusqu'à mardi le 17 février, 16h, pour être conduit au funérarium Roland Caron Kamouraska pour être exposé à partir de 19h. Les funérailles auront lieu mercredi, le 18 février, à 15h en l'église de Kamouraska et de là au cimetière de Kamouraska. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, son gendre: M. et Mme Renald Brillant (Ni-

716821

NOEL (Alexandre) — A l'hôpital Général de Québec le 16 février 1981, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Alexandre Noel, employé-retraité du Châteaufort Frontenac, époux de dame Béatrice Boutin. Selon ses volontés il a été confié au crematorium Lépine-Cloutier Ltée.

715 rue St-Vallier est Québec

Les funérailles ont eu lieu ce matin à 10h, en l'église Notre-Dame de Grâce. La famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil outre son épouse, son fils M. Roland Noel, ses frères, sa sœur, son beau-frère et ses belles-sœurs, M. et Mme Marcel Noel (Jacqueline Buteau), M. Paul-Emile Noel de Montréal, M. André Noel, M. et Mme Anicet Fradet (Lucille Noel), M. Lucien Boutin, ses petits-enfants Christine et Alain Noel, plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Pour renseignements 529-3371.

720383

PERRON (Berthe) — A Québec, le 15 février 1981, à l'âge de .66 ans, est décédée dame Berthe Vaillancourt, épouse de M. Gérard Perron. Elle demeurait au 4825, 5e Avenue ouest, Charles-

720383

720 CARTES DE REMERCIEMENTS

COUTURE (Juliette Moreau) — La famille de M. Philippe Couture remercie bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie, à l'occasion du décès de Mlle Juliette Moreau Couture, soit par visites ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

716709

760 FAVEURS OBTENUES

GRANDS remerciements au St-Esprit, pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier. L.C.

720185

bourg. Les funérailles auront lieu mardi, le 17 février, à 14h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 6450, Henri-Bourassa à 13h45 pour l'église St-Rodrigue et de là au Jardin du Repos. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: sœur Gaétane Perron (M.I.C.), M. et Mme Bertrand Perron (Claudette Dubé), M. et Mme Guy Perron (Gabrielle St-Amand), M. et Mme Maurice Perron (Isabelle Chamberland), M. et Mme Gerald Perron (Hélène Savard), M. et Mme Marcel Perron (Pierrette Dault), M. et Mme Roger Perron (Françoise Simard), M. et Mme Gaétan Perron (Suzanne Lepage); ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Philippe Guitart (Marguerite), M. et Mme Roger Vaillancourt, M. et Mme Fabien Vaillancourt, Mme Germain Vaillancourt, M. et Mme Clément Vaillancourt, M. et Mme Robert Beaulieu (Rachèle), M. et Mme René Vaillancourt, M. et Mme Bertrand Vaillancourt, M. et Mme Gaston Huppe (Fabiennne), M. et Mme Sylvain Vaillancourt, ainsi que ses petits-enfants. Pour renseignements: 529-3371.

719619

MORIN (Sr Diana) — A la Maison générale des Soeurs de la Charité, Beauport, Québec, après 71 ans de vie religieuse, est décédée sœur Diana Morin, en religion sœur Ste-Bernardine. Elle était la fille de feu Elis Morin et de feu dame Aurélie Dumont de Ste-Eluthère, Kamouraska. La dépouille mortelle sera exposée au salon de la Maison générale, 2655 Le Pelletier à Beauport. Les funérailles auront lieu mercredi, le 18 février 1981, à 14h30 en la chapelle de la communauté et l'inhumation se fera au cimetière de Notre-Dame-de-l'Espérance, Beauport, sous la direction de la maison

Lépine-Cloutier Ltée

Elle laisse dans le deuil en plus des membres de sa famille religieuse, sa sœur: sœur St-Gabriel des Soeurs de la Charité de Québec, ainsi que ses neveux, nièces, cousins et cousines. Prières de ne pas envoyer de fleurs s.v.p. Pour renseignements: 529-3371.

719635

NOEL (Alexandre) — A l'hôpital Général de Québec le 16 février 1981, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Alexandre Noel, employé-retraité du Châteaufort Frontenac, époux de dame Béatrice Boutin. Selon ses volontés il a été confié au crematorium Lépine-Cloutier Ltée.

715 rue St-Vallier est Québec

Les funérailles ont eu lieu ce matin à 10h, en l'église Notre-Dame de Grâce. La famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil outre son épouse, son fils M. Roland Noel, ses frères, sa sœur, son beau-frère et ses belles-sœurs, M. et Mme Marcel Noel (Jacqueline Buteau), M. Paul-Emile Noel de Montréal, M. André Noel, M. et Mme Anicet Fradet (Lucille Noel), M. Lucien Boutin, ses petits-enfants Christine et Alain Noel, plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Pour renseignements 529-3371.

716834

720 CARTES DE REMERCIEMENTS

COUTURE (Juliette Moreau) — La famille de M. Philippe Couture remercie bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie, à l'occasion du décès de Mlle Juliette Moreau Couture, soit par visites ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

716709

760 FAVEURS OBTENUES

GRANDS remerciements au St-Esprit, pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier. L.C.

720185

GRAND remerciement au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.R.

715091

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.P.

719824

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier. A.G.

840559

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. J.L.

716707

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier. T.P.

840124

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier. E.B.

720350

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier. L.P.

719871

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier. L.C.

720448

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier. G.D.

719272

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. P.P.

715398

SINCERES remerciements à St-Joseph et au Bon Dieu pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. L.G.B.

718332

SERVICES SPECIAUX

790 MONUMENTS FUNERAIRES

THERIAULT & FILS
710 1ERE AVE. QUEBEC, 524-1561.
715744

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

Pour faire paraître un avis ou une annonce, s'il vous plaît communiquer avec le Service des Annonces Classées. Les avis de décès sont reçus jusqu'à 10h45 pour publication le même jour.</

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• rhétoriciens et amicales • funéraires • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

AUCLAIR, Charles-Auguste
BLANCHET, Frère Léo
BLOUIN, Marie-Berthe
BOUCHARD, Roméo
BOUCHER, Améda
BOUTET, Marguerite
CÔTE, Blainde
FALARDEAU, Yvonne
FERLAND, Emile
LECLERC, Pierre
LEMAIR, Eugène
LESIEUR, Raymond
LEVESQUE, Ernest
MORIN, Sr Diana
NOEL, Alexandre
PERRON, Berthe
VALLIÈRES, Pauline

AUCLAIR (Charles-Auguste)



A Québec, le 15 février 1981, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Charles-Auguste Auclair, époux de dame Cécile Larochelle. Il a été inhumé au cimetière de la Chapelle, le 16 février 1981, à 11h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée
300 chemin Ste-Foy
à 10h45 pour l'église St-Jean-Baptiste et de la au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil outre son épouse ses enfants: M. Jean-Pierre Auclair, M. et Mme Claude B. Noailles (Louise), M. et Mme Jean Dorval (Luce), M. et Mme Jacques Auclair (Marie-Claude), M. et Mme André Robert (Renée), M. Etienne Loughheed; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Clovis Auclair, M. et Mme Fernand Brulotte (Jeanne d'Arc), M. et Mme Jack Bellet (Clothilde), M. et Mme Florien Lapointe (Madeleine), M. et Mme Jean Lalime (Marcelle), M. et Mme Gilles Auclair, M. et Mme André Auclair, M. et Mme Gérard Dussan (Thérèse), M. et Mme Raymond Binette (Denise), Mlle Julieanne Auclair, M. et Mme Claude Auclair, M. et Mme Charles-Eugène Bernier, M. et Mme C.U. Mercier, M. John Murphy, M. et Mme Laurent Simard, Mme Charlotte Gravel, M. et Mme Lucien Larochelle, M. et Mme Fernand Vallières, M. et Mme André Larochelle. Pour renseignements: 529-3371. 713104

Pour dire merci aux parents et amis, lors d'un décès, utilisez la rubrique "Cartes de remerciements" du Soleil.

647-3311

BLANCHET (Frère Léo S.C.)



A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 16 février 1981, à l'âge de 71 ans et 8 mois, est décédé le frère Léo Blanchet des Frères du Sacré-Cœur. Il a été inhumé au cimetière de la Chapelle, le 16 février 1981, à 10h. Départ du funérarium de la Communauté du 1595 3ème Avenue. Les funérailles auront lieu à la Maison provinciale des Frères du Sacré-Cœur au 1400 Route de l'Aéroport, Ancienne-Lorette, mercredi, le 18 février, à 16h15. Il laisse dans le deuil outre ses confrères en communauté, ses frères, sœurs et belles-sœurs: M. et Mme Louis Blanchet, M. et Mme Rita St-Pierre, Sr Lucille Blanchet, f.c.m., M. et Mme Raymond Blanchet, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. La direction des funérailles a été confiée à la maison funéraire J. Bouchard & Fils Ltée 320 5ème Rue Limoilou. Pour renseignements: 872-1485. 712994

BLOUIN (Marie-Berthe Plamondon)



A Québec, le 14 février 1981, à l'âge de 64 ans et 5 mois, est décédée dame Marie-Berthe Plamondon, connue sous le nom de PAMELA, comédienne, épouse de M. Roger Bouchard. Elle demeurait au 380 rue Sapinier-Dorion. Les funérailles auront lieu mercredi, le 18 février, à 10h. Départ du funérarium de l'Anse 280, 8e Rue. À 9h45 pour l'église St-Albert-le-Grand et de la au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, son fils et sa belle-fille: M. et Mme Serge Blouin (Doris Jean); sa fille Carole; son ami Guy; ses sœurs, son frère, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. Paul L'Hé-

reault (Jeanne Plamondon), M. et Mme Camille Lapointe (Yvette Plamondon), M. et Mme Léonard Plamondon (Germaine Wiesman); ses oncles et tantes: M. et Mme Jean-Baptiste Baron, M. et Mme Georges Picard, Mme Thérèse Blouin, M. Arthur Blouin, ainsi que ses petits-fils Richard et Eric, plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17h et 19h. 720000

BOUCHARD (Roméo) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus le 16 février, à l'âge de 67 ans et 4 mois, est décédé M. Roméo Bouchard, employé de la C.A.T., époux de dame Lucienne Lemieux, il demeurait sur la rue St-Narcisse, Giffard. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 février à 10h. Départ du foyer funéraire de J. Bouchard & Fils Ltée, 1740 rue Barty (angle Canadienne) à 9h45, pour l'église Notre-Dame de l'Espérance et de la au cimetière de Charny ou un libra sera chanté avant l'inhumation. Il laisse dans le deuil outre son épouse, son fils et sa belle-fille, M. et Mme André Bouchard (Ginette Saindon), ses petits-fils: Daniel, Claude, Michel, sa demi-sœur Mme Jean-Guy Robitaille (Pierrette), ses beaux-frères et ses belles-sœurs: M. et Mme Robert DeBlois (Blanche-Alice Lemieux), M. et Mme Paul-Emile Lemieux (Jacqueline Harvey), M. et Mme Emile Bégin (Carmen Cormier), Mme Ange-Albert Lemieux (Solange Bolduc), M. Jean-Guy Robitaille, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Mardi, mercredi le foyer ouvert de 14 à 17 et de 19 à 22. Jeudi ouverture à 8h30. Pour renseignements: 529-9221. 720314

BOUCHER (Améda Lamontagne) — A St-Apollinaire, le 16 février 1981, à l'âge de 90 ans et 5 mois, est décédée dame Améda Lamontagne, épouse de feu M. Odilon Boucher. Elle demeurait au 101, 17e Rue, St-Redempteur. Les funérailles auront lieu mercredi, le 18 février, à 14h. Départ du sous-sol de l'église de St-Redempteur à 13h55 pour l'église de St-Redempteur, et de la au cimetière paroissial, sous la direction de la maison Lépine-Cloutier Ltée. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. Arthur Boucher, M. et Mme Arsène Boucher, M. et Mme Aurélie Boucher (Irene Latulippe), M. et Mme Gérard Boucher (Jeanne Baker), M. et Mme Laureat Boucher (Léda Houle), M. et Mme Roland Genest (Jeanne d'Arc), M. Patrice Boucher, M. et Mme Roch Boucher (Marthe Lafleur), Mlle Emérentienne Boucher, M. et Mme Charles-Henri Bélanger (Marie-Mance), M. Yvon Boucher,

M. et Mme Guy Boucher (Andrée Dorion); sa belle-sœur: Mme Wilfrid Lamontagne, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371. 711454

BOUTET (Marguerite Joly) — A Québec, le 16 février 1981, à l'âge de 78 ans est décédée dame Marguerite Joly, épouse de feu M. Wilfrid Boutet. Elle demeurait au 673 Canadienne. Les funérailles auront lieu jeudi, le 19 février à 14 heures. Départ de la Coop funéraire de l'Anse 280, 8ème Rue à 13h45 pour l'église St-Fidèle et de la au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil, sa fille et son gendre M. et Mme Gaston Gingras (Ginette), son petit-fils Martin son frère et sa sœur M. Omer Joly, Mme Yvonne Collin Joly, ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17 et 19 heures. 712624

CÔTE (Blainde Barbeau) — A l'hôpital St-François-d'Assise, le 16 février 1981, à l'âge de 79 ans et 8 mois, est décédée dame Blainde Barbeau, épouse de M. J.-Albert Côté. Elle demeurait au 795, des Lilas est. Les funérailles auront lieu jeudi, le 19 février, à 10h. Départ de la Coop funéraire de l'Anse 280, 8e Rue à 9h45 pour l'église de St-Albert-le-Grand et de la au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: M. et Mme Jean-Baptiste Jobin (Rose-Anna), M. et Mme Roland Côté (Thérèse Roy), Mlle Yolande Côté, M. et Mme Jean-Marie Langevin (Yvette), M. Gérard Côté, M. et Mme Jean-Marie Ferland (Gisèle), M. et Mme Marcel Rousseau (Lise), M. et Mme Gabriel Côté (Gisèle Beaulieu), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Véronique Barbeau, Mme Irène Pouliot, Mme Marguerite Barbeau, Mme Alma Bernier, M. et Mme Paul-Emile Barbeau, M. et Mme Elzéar Dion, M. et Mme Maurice Rochette, M. et Mme Albert Maranda, M. et Mme Magella Côté, M. et Mme Raymond Brindamour, ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants, neveux, nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17h et 19h. 712727

FALARDEAU (Yvonne) — A Montréal, le 13 février 1981, à l'âge de 75 ans, est décédée Mlle Yvonne Falardeau, fille de feu Jean Falardeau et de Rose-Anna Senecal. Elle demeurait autrefois rue Bélanger dans la paroisse St-Bernadette. Les funérailles auront lieu mercredi le 18 février à 10h en l'église St-Bernadette-Soubiroux et de la au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Direction: Alfred Dallaire Inc. 687-48

FERLAND (Emile) — Au sanatorium Bégin le 14 février 1981, à l'âge de 82 ans et 9 mois, est décédé M. Emile Ferland, rentier, époux de dame Marie Fortin. Il demeurait à Lac-Etchemin. Les funérailles auront lieu mercredi le 18 février à 10h. Départ du funérarium Mercier & Pelchat 2e Avenue Lac-Etchemin à 14h45 pour l'église Ste-Germaine et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Gilles (Annette Poulin), Gisèle (Roland Parent), Dominique (Thérèse Morin), Françoise (Robert Lafamme), Rachel (Robert DeBlois), sœur Marguerite, Conrad (Cécile Soucy), sœur Jeannine, Laurence (Armand Martel), Rodrigue, Germaine, Lise (Renald Poulin), Huguette, Daniel (Yolande Brousseau), Jean-Marie (Lise Pouliot), Roger (Odette Langlois), Suzanne, Nicole; son frère Gérard, sa sœur Gracia; beaux-frères et belles-sœurs: Mme Annette Ferland, M. Wilfrid Giguère, M. et Mme Aimé Fortin, Mme Anna Fortin, M. Joseph Bédard, M. Baptiste Fortin, de même que trente-six petits-enfants et onze arrière-petits-enfants, de nombreux neveux et nièces, cousins et cousines. 720318

LECLERC (Pierre) — A l'Hôtel Dieu de Lévis le 15 février à l'âge de 87 ans est décédé Pierre Leclerc, époux de feu Marie Dallaire de St-Gervais. Les funérailles auront lieu mercredi 18 février à 15 heures. Départ du salon Edouard Trahan 30 de la Fabrique à 14h45 pour l'église St-Gervais et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles, Maurice, Jean Paul (Annette Roy), Béatrice (Mme Paul Emile Veer), Georges (Lisette Proulx), Louis, Pierrette (Mme Jacques Masse) de Californie, André (Nicole Dupuis), sa sœur Marie (Mme Félix Laberge), son frère Antonio, plusieurs neveux et nièces. 712686

LEMAIR (Eugène) — A Breakeville, le 15 février 1981, à l'âge de 49 ans, est décédé accidentellement M. Eugène Lemair, époux de dame Raymond Boutin. Il demeurait au 624, 19e Rue, Charny. Les funérailles auront lieu jeudi, le 19 février à 11h. Départ du funérarium Claude Marcoux Ltée place de l'Eglise Charny à 10h55 pour l'église de Charny et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son

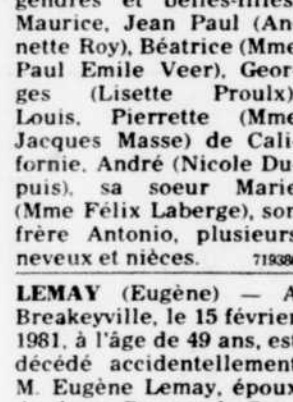
épouse, ses enfants, gendres: M. et Mme Richard Poisson (Christiane), Denis; sa mère: Mme Arsène Lemay; son beau-père: M. Aurèle Boutin; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que plusieurs cousins et cousines, neveux et nièces. 712684

LESIEUR (Raymond Bernier)



Le 14 février 1981, est décédé accidentellement M. Raymond Bernier Lesieur, b.s.c., fils de feu M. Avila N. Lesieur et de feu dame Marie-Louise Bernier. Selon ses vœux, il ne sera pas exposé. Un service sera chanté mercredi, le 18 février 1981, à 14h, en l'église St-Sacrement, en présence du corps, et de la au crématorium Lépine-Cloutier Ltée. Il laisse dans le deuil son frère et sa belle-sœur: M. et Mme Charles-Eugène Lesieur (Henriette Lemay); ses sœurs: Mme Gustave Le Beuf (Gertrude), Mlle Germaine, Blainde, sœur Monique, C.N.D., et Renée, ainsi que ses neveux et nièces. 712621

LEVESQUE (Ernest)



A Québec, le 15 février 1981, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Ernest Levesque, ex-proprétaire de Ernest & Paul de Rivière-du-Loup, ex-dégré Chevaliers de Colomb de Rivière-du-Loup, époux de dame Anita Lebel. Il demeurait au 265, 67e Rue est, Charlesbourg. Il sera exposé au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 6450 Henri-Bourassa jusqu'à mardi le 17 février, 16h, pour être conduit au funérarium Roland Caron Kamouraska pour être exposé à partir de 19h. Les funérailles auront lieu mercredi, le 18 février, à 15h en l'église de Kamouraska et de la au cimetière de Kamouraska. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, son gendre: M. et Mme Rénald Brillant (Ni-

cole); ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Elisabeth Richard, M. et Mme Léo Lévesque, M. et Mme Paul Lévesque, M. et Mme Adalbert Lebel, M. et Mme Louis-Georges Millard, Mme Albert Lévesque, M. et Mme Paul Lebel, Mme Roger Lévesque, Mme Maurice Lévesque, Mme Wilfrid Thériault, Mme Théophile Bonenfant, Mme Omer Lévesque; ses petits-enfants: Nadine et Geneviève Brillant, ainsi que des neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371. 712619

MORIN (Sr Diana) — A la Maison générale des Sœurs de la Charité, Beauport, Québec, après 71 ans de vie religieuse, est décédée sœur Diana Morin, en religion sœur Ste-Bernadine. Elle était la fille de feu Elise Morin et de feu dame Aurélie Dumont de Ste-Eléuthère. Kamouraska. La dépouille mortelle sera exposée au salon de la Maison générale, 2655 Le Pelletier à Beauport. Les funérailles auront lieu mercredi, le 18 février 1981, à 14h30 en la chapelle de la communauté et l'inhumation se fera au cimetière de la communauté à Notre-Dame-de-l'Espérance, Beauport, sous la direction de la maison Lépine-Cloutier Ltée. Elle laisse dans le deuil en plus des membres de sa famille religieuse, sa sœur sœur St-Gabriel des Sœurs de la Charité de Québec, ainsi que ses neveux, nièces, cousins et cousines. Prières de ne pas envoyer de fleurs s.v.p. Pour renseignements: 529-3371. 712635

NOEL (Alexandre) — A l'hôpital Général de Québec le 16 février 1981, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Alexandre Noel, employé-retraité du Château Frontenac, époux de dame Beatrice Boutin. Selon ses vœux, il a été confié au crématorium Lépine-Cloutier Ltée. 715 rue St-Vallier est Québec. Les funérailles ont eu lieu ce matin à 10h, en l'église Notre-Dame de Grâce. La famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil outre son épouse, son fils M. Roland Noel, ses frères, sa sœur, son beau-frère et ses belles-sœurs: M. et Mme Marcel Noel (Jacqueline Bateau), M. Paul-Emile Noel de Montréal, M. André Noel, M. et Mme Anicet Fradet (Lucille Noel), M. Lucien Boutin, ses petits-enfants Christine et Alain Noel, plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Pour renseignements: 529-3371. 712634

PERRON (Berthe) — A Québec, le 15 février 1981, à l'âge de 36 ans, est décédée dame Berthe Vaillancourt, épouse de M. Gérard Perron. Elle demeurait au 4825, 5e Avenue ouest, Charles-

bourg. Les funérailles auront lieu mardi, le 17 février, à 14h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 6450, Henri-Bourassa à 13h45 pour l'église St-Rodrigue et de la au Jardin du Repos. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: sœur Gaétane Perron (M.I.C.), M. et Mme Bertrand Perron (Claudette Dubé), M. et Mme Guy Perron (Gabrielle St-Amand), M. et Mme Maurice Perron (Isabelle Chamberland), M. et Mme Gerald Perron (Hélène Savard), M. et Mme Marcel Perron (Pierrette Dault), M. et Mme Roger Perron (Françoise Simard), M. et Mme Gaétan Perron (Suzanne Lepage); ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Philippe Guitart (Marguerite), M. et Mme Roger Vaillancourt, M. et Mme Fabien Vaillancourt, M. et Mme Robert Beaulieu (Rachèle), M. et Mme René Vaillancourt, M. et Mme Bertrand Vaillancourt, M. et Mme Gaston Huppé (Fabiennne), M. et Mme Sylvain Vaillancourt, ainsi que ses petits-enfants. Pour renseignements: 529-3371. 712629

VALLIÈRES (Pauline Anger) — A Québec, le 15 février 1981, à l'âge de 80 ans, est décédée dame Pauline Anger, épouse de M. Etienne Vallières. Elle demeurait autrefois chemin St-Louis, Ste-Foy. Les funérailles auront lieu mercredi, le 18 février 1981, à 14h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 1025 route de l'Eglise à 13h45 pour l'église St-Louis-de-France et de la au cimetière Notre-Dame-de-Foy. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: M. et Mme Maurice Vallières (Gaby Pearson), M. et Mme Roger Vallières (Julienne Côté), M. et Mme Jean-Paul Galarneau (Jacqueline), ses sœurs: Mme Angeline Robitaille, Mme Albertine Grenon, Mme Cécile Vallières, M. John O'Connell, ainsi que ses petits-enfants, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371. 712634

720 CARTES DE REMERCIEMENTS

COUTURE (Juliette Moreau) — La famille de M. Philippe Couture remercie bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie, à l'occasion du décès de Mme Juliette Moreau Couture, soit par visites ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 712670

760 FAVEURS OBTENUES

GRANDS remerciements au St-Esprit, pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier. L.C. 720185

GRAND remerciement au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.R. 712601

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. R.P. 712624

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier. A.G. 712620

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier J.L. 712607

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier. T.P. 712612

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur et guérison obtenues. E.B. 720330

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. L.P. 712671

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue L.C. 720448

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. G.D. 712672

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. P.F. 712686

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. F.D. 712678

SINCÈRES remerciements à St-Joseph et au Bon Dieu pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. L.G.B. 712682

SERVICES SPECIAUX

790 MONUMENTS FUNERAIRES

THERIAULT & FILS
710 1ERE Avenue, Québec, 524-1561, 713744

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

Pour faire paraître un avis ou une annonce, s'il vous plaît communiquer avec le Service des Annonces Classées. Les avis de décès sont reçus jusqu'à 10h45 pour publication le même jour.

647-3311

Le tarif de décès et avis divers est de 22 du mot minimum \$7.00, avec photo minimum \$32.00. Le tarif pour les annonces sera fourni sur demande. 133

705 AVIS DE DÉCÈS

CHAU (Canal 5) Carleton
MERCREDI 18 FEVRIER
09h00 En mouvement
09h15 L'évangile en papier
09h30 Animagerie
09h45 Les Oufs
10h00 Passe-partout
10h30 Magazine-express
11h00 Au fil de la semaine
11h30 Coup d'oeil
12h00 Téléjournal
12h05 L'événement
12h55 Midi plus
13h31 Femme d'aujourd'hui
14h30 Le temps de vivre
16h00 Bobino
16h30 Place du fondateur
17h00 Télé 5
18h00 Maritimes aujourd'hui
18h20 Ce soir — Téléjournal
18h30 Le quotidien
19h00 Le clan Beaulieu
19h30 Mariol
20h00 L'autre 81
20h30 Le temps d'une paix
21h00 Les 36 cordes
21h30 Bizarre, bizarre
22h00 L'œil témoin
22h30 Téléjournal Nat., Inter. et Prov.
22h59 Météo
23h05 Dernière édition
23h12 Nouvelles du sport
23h22 Télé Arts
23h33 Cinéma: "Prise au piège"

CIMI (Canal 9 ou 4 Câble) Riv.-du-Loup
MARDI 17 FEVRIER
18h00 Nouvelles
18h30 La conquête de l'Ouest
19h30 Le clan Beaulieu
20h00 Toute la ville en parle
20h30 Hawaii 5-0
21h30 Michel Jassin
22h29 La Quotidienne
22h30 Les nouvelles TVA
23h00 Sports
23h15 La couleur du temps
23h25 Ciné-Détente: Le commando des mort-vivants

MERCREDI
07h25 Ouverture
07h30 P'tits bonshommes
07h45 Le 745
09h00 A la bonne franquette
09h00 Votre amie Suzanne
11h00 Info mag (local)
12h00 Dessins animés
12h15 Midi nouvelles
12h30 Ciné-Quiz: Les deux

filles du parrain
14h00 Cinéma: "Trois soirs au Plaza"
15h30 Gringo
16h00 Clue Club
16h30 La sœur volante
17h00 Les tannants
MARDI 17 FEVRIER
18h00 Ce soir — Manchettes régionales ET Bulletin national
18h06 Ce soir — Nouvelles régionales
18h26 Nouvelles du sport
18h32 Résumé des émissions de la soirée
18h34 Ce soir — Actualités nationales
19h00 Walt Disney
20h00 Terre humaine
20h30 Race de monde
21h00 A communiquer
22h30 Téléjournal Nat. et Inter.
22h59 Météo
23h05 Téléjournal régional
23h12 Nouvelles du sport
23h22 Télé Arts
23h33 Rencontres
00h03 Cinéma: "Trois soirs au Plaza"

MERCREDI
08h55 O Canada
09h00 En mouvement
09h15 L'évangile en papier
09h30 Animagerie
09h45 Les Oufs
10h00 Passe-partout
10h30 Magazine-express
11h00 Au fil de la semaine
11h30 Fifi Brindacier
12h00 Téléjournal
12h05 Les filles du ciel
12h35 Midi plus
13h31 Femme d'aujourd'hui
14h30 Le temps de vivre
16h00 Bobino
16h30 Place du fondateur
17h00 Les temps difficiles

MARDI 17 FEVRIER
18h00 Nouvelles nationales
18h06 Nouvelles régionales
18h26 Nouvelles du sport
18h34 Actualités nationales
19h00 Le monde merveilleux de Disney
20h00 Terre humaine
20h30 Race de monde
21h01 Télémag
22h00 Vivre en famille
22h30 Téléjournal national
22h59 Météo
23h05 Téléjournal régional (local)
23h12 Nouvelles du sport
23h22 Télé Arts
23h33 Rencontres
00h03 Cinéma: "Trois soirs au Plaza"

MERCREDI
09h00 En mouvement
09h15 L'évangile en papier
09h30 Animagerie
09h45 Les Oufs
10h00 Passe-partout
10h30 Magazine-express
11h00 Au fil de la semaine
11h30 Fifi Brindacier
12h00 Les filles du ciel
12h30 Midi plus
13h31 Femmes d'aujourd'hui
14h30 Le temps de vivre
16h00 Bobino
16h30 Place du fondateur
17h00 Télé 5

CJBR (Canal 3) Rimouski
MARDI 17 FEVRIER
18h00 Ce soir: manchettes régionales (local) et bulletin national
18h06 Ce soir: bulletins rég. et aff. publiques (local)
18h22 Météo
18h26 Nouvelles du sport
18h34 Ce soir: actualités nationales
19h00 Le monde merveilleux de Disney
20h00 Terre humaine
20h30 Race de monde
21h01 Télémag
22h00 Vivre en famille
22h30 Téléjournal national
22h59 Météo
23h05 Téléjournal régional (local)
23h12 Nouvelles du sport
23h22 Télé Arts
23h33 Rencontres
00h03 Cinéma: "Trois soirs au Plaza"

MERCREDI
09h00 En mouvement
09h15 L'évangile en papier
09h30 Animagerie
09h45 Les Oufs
10h00 Passe-partout
10h30 Magazine-Express
11h00 Au fil de la semaine
11h30 Fifi Brindacier
12h00 Téléjournal
12h05 Les filles du ciel
12h35 Midi Plus
13h31 Femme d'aujourd'hui
14h30 Le temps de vivre
16h00 Bobino
16h30 Place du fondateur
17h00 Télé 5: Temps difficiles

CFER (Canal 11) Rimouski-Sept-Is.

MARDI 17 FEVRIER
18h00 Aujourd'hui le 18h30 La conquête de l'Ouest
19h30 Le clan Beaulieu
20h00 Toute la ville en parle
21h30 Hawaii 5-0
22h29 La Quotidienne
22h30 Hockey — Québec à 21h00 Les nouvelles TVA
01h20 Nouvelles Télé-Capitale
01h40 Fermeture

MERCREDI
07h27 Ouverture - O Canada
07h30 Les p'tits bonshommes
07h45 Le 745
09h00 A la bonne franquette
09h30 Votre amie Suzanne
11h00 Fanfan Dédié
11h30 La santé dans votre assiette
11h45 Bon Midi
12h30 Ciné-Quiz: "Les deux filles du parrain"
14h30 Janette veut savoir
15h30 Gringo & Cie
16h00 Clue Club
16h30 La sœur volante
17h00 Les tannants

PASSEZ-NOUS UN COUP DE FIL
Un simple appel suffit pour prendre un abonnement et recevoir Le Soleil chez vous.
647-3333
entre 8h30 et 19h30 du lundi au vendredi

Le FBI implique les dirigeants du Salvador dans un quadruple meurtre

(D'après AP, AFP, UPI et NYTNS) — Les autorités salvadoriennes n'ont pas voulu coopérer avec les enquêteurs du FBI qui possèdent maintenant des preuves que les forces gouvernementales du Salvador sont impliquées dans l'assassinat de quatre Américains, le 2 décembre dernier, affirme l'hebdomadaire "Time" dans son dernier numéro.

Le magazine américain soutient que les cadavres de deux des religieux ont été exhumés aux Etats-Unis après que des médecins salvadoriens eurent refusé de pratiquer une autopsie. Selon le rapport établi à la suite de cette exhumation, les deux religieux ont été tués par les mêmes balles que celles des armes utilisées par les forces salvadoriennes.

Des empreintes digitales ont été relevées sur le minibus à bord duquel se trouvaient les quatre femmes la nuit où elles ont été tuées. Les autorités du Salvador, qui ont établi les noms des 20 membres des forces de sécurité qui se trouvaient dans les parages au moment du quadruple meurtre,

ont refusé de livrer les empreintes digitales de ces derniers pour qu'elles soient comparées de même que les armes à feu pour un examen balistique.

En Europe

Entre-temps, le sous-secrétaire d'Etat pour les affaires politiques du département d'Etat américain, M. Lawrence Eagleburger, a entrepris, hier, une tournée de persuasion auprès de cinq partenaires américains.

Après avoir rencontré, hier, les représentants du gouvernement de Bonn, le "numéro trois" du département d'Etat aura des entretiens avec les autorités de Paris, Bruxelles, La Haye et Londres.

Sa mission de conciliation entre le gouvernement Reagan et les Européens sur la question du Salvador et des régions avoisinantes s'avère extrêmement difficile puisque les vues européennes et américaines sur la situation en Amérique centrale ne se rejoignent pas forcément.

formations, M. Eagleburger demandera aux gouvernements européens d'appuyer les Etats-Unis dans leur politique de soutien économique et militaire à la junte au pouvoir au Salvador et de résister aux efforts entrepris pour

isoler le régime salvadorien en raison de la situation des droits de l'homme dans ce pays.

Depuis le début de l'année, on compte déjà 2.250 assassinats au Salvador dus principalement aux es-

cadrons de la mort.

mardi L'EST DU QUÉBEC

Marois à l'IOC à l'oeil

page A-4



Le Soleil, Jacques Deschênes

Place aux tailleurs

Un élément indispensable dans toute garde-robe, les costumes à l'allure printanière ont déjà fait leur apparition dans les magasins.

page B-3

Profits à Cabano

Pour la première fois en quatre années d'existence, la cartonnerie Papier Cascades, de Cabano, a enregistré des profits.

page B-5

Un grand projet

L'Industrielle, compagnie d'assurance sur la vie, a connu une hausse de 20 pour 100, envisage de faire une acquisition majeure en 1981, probablement celle d'une concurrente canadienne.

page B-4

Un rien les occupe

RIEN, Arizona (AFP) — Les quatre habitants du hameau de Rien (Arizona) ont révélé, lundi, qu'ils avaient demandé aux autorités de l'Etat l'autorisation de fonder une municipalité.

Rien est situé quelque part au milieu de rien, sur la route reliant Phoenix (Arizona) à Las Vegas (Nevada), la capitale américaine du jeu. La création d'une municipalité lui permettrait notamment de figurer sur les cartes routières et de développer ainsi davantage un commerce, essentiellement basé sur le troc, et que ses habitants estiment florissant.

L'un d'eux, M. Kieth Wilkerson, affirme que "des gens du monde entier" allant ou revenant de Las Vegas, se sont arrêtés dans le hameau. Ceux qui reviennent, a-t-il ajouté, n'ont souvent plus rien, et échantillent les outils ou la roue de secours de leur voiture contre de l'essence.

Jusqu'à présent, seul le gouverneur de l'Arizona, M. Bruce Babbitt a répondu à la demande, sans trop s'engager. "En ce qui me concerne rien n'est trop bon pour Rien. Amitiés", a-t-il écrit.

sommaire

Annonces classées	D-7 à D-16
Arts et spectacles	D-2 à D-5
Bandes dessinées	D-2
Bridge	D-15
Carrières et professions	C-2
Décès	D-17
Economie-finances	B-4 à B-7
Editorial	A-6
Feuilleton	D-5
Horoscope	D-16
Information régionale	A-4 et A-5
Mode	B-3
Monde	C-8, D-1 à D-18
Mot mystère	D-7
Mots croisés	D-12
Où aller à Québec	D-11
Pierre Champagne	A-5
Télévision	D-17 et D-4

météo

Ciel variable. Temps doux. Aperçu pour demain: temps nuageux. détails, page D-6

L'appui à Trudeau Broadbent contesté

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Un comité a été formé chez les membres du Nouveau Parti démocratique afin d'amener le chef national, M. Ed Broadbent, à retirer l'appui que celui-ci a donné au gouvernement libéral dans l'actuel projet de rapatriement de la constitution.

M. Daniel Vachon, candidat du NPD dans Lévis et coordonnateur de l'action du nouveau comité, a admis devant des journalistes, hier, que la lutte qui vient à peine de s'amorcer chez les néo-démocrates risque peut-être d'ébranler le leadership de M. Broadbent.

Le comité a déjà établi une stratégie à l'échelle nationale pour démontrer que l'appui au projet Trudeau n'est pas la politique du parti, mais celle d'Ed Broadbent. Il rappelle notamment une résolution déjà acceptée par le conseil fédéral voulant

que le NPD-Canada doit s'opposer à un rapatriement qui diviserait les Canadiens. Le nouveau comité considère aussi que seulement deux amendements, sur les 48 suggérés par les néo-démocrates, ont été acceptés par le comité mixte sur la constitution.

La stratégie établie par le "Comité d'action et d'opposition à l'appui néo-démocrate au projet Trudeau" consiste d'abord à entrer en contact avec les dirigeants des associations de comités à travers tout le Canada et obtenir ainsi l'appui d'une grande majorité.

Le comité veut ensuite rencontrer les députés néo-démocrates pour leur communiquer les résultats. "Nous allons aussi rencontrer le chef du parti et le convaincre de retirer son appui au projet Trudeau, conformément au désir des militants", a déclaré M. Vachon.

Déjà, le comité d'opposition a (Suite à la page A2, 1re col.)

Marsoui tente de faire rouvrir sa seule industrie

par Michel CORBEIL

CAP-CHAT — Marsoui passe aux actes: aujourd'hui, les citoyens manifesteront en bloc pour la réouverture de la scierie de la Consolidated-Bathurst, seule industrie de cette municipalité de 550 âmes du littoral nord de la péninsule gaspésienne.

"Demain matin, les moyens de pression débiteront", a indiqué, hier, à Cap-Chat, le secrétaire du syndicat des employés d'usine (environ 135 tra-

vailleurs dont 80 personnes de Marsoui), M. Joachim Sohier, sans préciser la nature des interventions.

En comptant les travailleurs forestiers, la scierie emploie quelque 500 personnes de la région de Sainte-Anne-des-Monts, selon le syndicat. Si le temps est favorable, poursuit-il, 200 personnes devraient se retrouver à Marsoui, aujourd'hui.

Le ministre québécois de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, a indiqué, dès novembre, que Rexford ne serait acquiescent de la scierie qu'à la condition que se matérialise le projet de papeterie: le parterre de coupe de scierie comprend la moitié de bois impropre au sciage et il faudrait l'écouler vers la fabrication de pâte à papier. Cependant, avait indiqué le ministre, si Rexford achète, elle fermera le planeur de l'usine.

Le syndicat a l'intention de se battre pour la réouverture et pour conserver le même nombre d'emplois. De plus, le syndicat veut connaître la position des instances fédérales. Aujourd'hui, des télégrammes seront expédiés au député libéral-fédéral du comté, M. Alexandre Cyr, au ministre de l'Expansion économique régionale, M. Pierre de Bané, et au premier ministre, canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, pour les inviter à se prononcer sur le sujet.

Batailles

Les habitants de Marsoui n'en sont pas à leur première bataille pour gagner leur vie dans leur coin de pays. A la fin des années 1960, la scierie de l'endroit a été détruite par un incendie.

Pour qu'un investisseur privé (Bobois) prenne la relève, en 1972, la municipalité a contracté une dette de \$2 millions pour agrandir le système d'égout aux fins de la scierie. Le maire de Marsoui, M. Ghislain Deschênes, explique: "En 1972, la municipalité s'est mise à genoux. Elle ne peut pas aller plus loin. Maintenant, la municipalité se lève debout."

Le secrétaire du syndicat poursuit: "En 1973, nous nous sommes battus pour faire rentrer le syndicat, nous nous battons encore."

Le 15 décembre, la Consolidated-Bathurst a cessé les opérations de l'usine de sciage. Elle semble exclure la reprise de ses activités à Marsoui. La compagnie a offert l'usine, construite au début des années 1970 au coût de quelque \$4 millions pour la somme de \$1 à Rexford. La société (Suite à la page A2, 1re col.)



En attendant les secouristes, un témoin, impuissant, tente de réconforter le blessé.

Le Soleil, Gilles Lafond

A Beupré

Un dynamiteur est grièvement blessé

par Michel TRUCHON

Beupré, 11h25, ce lundi matin. Déjà trois fois que les glaces empièlent sur la rivière Sainte-Anne, devant le pont de chemin de fer, sont ébranlées par les explosions. Un dynamiteur s'apprête à lancer la quatrième charge, lorsque survient le drame.

Un éclair, une épaisse fumée suivent immédiatement le fracas de la détonation.

Les témoins cherchent des yeux le grand bonhomme qui, quelques secondes plus tôt, se tenait sur la berge, deux bâtons de dynamite dans la main gauche. Ils n'ont pas tout de suite le réflexe de regarder à terre où gît Gérard Laflamme, les chairs éclatées.

(Suite à la page A2, 3e col.)

Sous les yeux des envoyés du journal

Deux représentants du SOLEIL, le photographe Gilles Lafond et le journaliste Michel Truchon, étaient à Beupré hier matin, pour assister aux opérations de dynamitage de l'embâcle qui obstrue depuis jeudi dernier l'embouchure de la rivière Sainte-Anne. L'accident au cours duquel l'un des dynamiteurs, M. Gérard Laflamme, 55 ans, du rang Boisjoli à Saint-Apollinaire, a perdu un bras et une jambe, s'est déroulé sous leurs yeux. Il s'en est fallu de peu que le photographe ne soit lui aussi blessé car quelques secondes avant l'explosion, il était aux côtés de M. Laflamme. Vieux routier des faits divers, Gilles Lafond dit que cette expérience est la plus éprouvante qu'il lui ait été donné de vivre.



Le Soleil, Gilles Lafond

Gérard Laflamme, à gauche, et son camarade de travail Richard Pelletier branchent les détonateurs. A leurs pieds, les deux bâtons de dynamite qui quelques instants plus tard exploseront dans les mains de M. Laflamme.

Une subvention pour faciliter la poursuite de \$108 millions

par Lise LACHANCE

du bureau du Soleil
MONTREAL — Le Fonds d'aide au recours collectif a décidé d'accorder une subvention de \$15,300 à l'Association québécoise pour la défense des droits des retraités et préretraités (AQDR).

Cette somme, la plus élevée depuis la création du fonds il y a près de deux ans, servira à financer la première étape de la poursuite de plus de \$108 millions que l'association intente contre onze grandes compagnies d'assurances. Cette étape est celle de la requête en cour supérieure pour obtenir l'autorisation de procéder par recours collectif.

Si une telle demande est agréée, le 4 mai prochain, elle ouvrira la porte à la cause la plus

importante à être entendue en vertu de la loi sur le recours collectif.

Boule de neige

Le porte-parole du Fonds d'aide a précisé au SOLEIL que cet organisme paraguvernemental accordera d'autres sommes à l'Association pour la défense des droits des retraités et préretraités au fur et à mesure du déroulement de l'action en justice.

On sait que l'AQDR accuse les onze compagnies poursuivies d'avoir agi de façon illégale en déduisant des prestations de leurs assurés invalides les sommes que ceux-ci tirent du régime d'invalidité de la Régie des rentes du Québec.

Les réclamations s'élèvent actuellement à plus de \$108 millions,

soit un minimum de \$140 millions si l'on y ajoute les intérêts. Elles atteindront des proportions encore plus grandes lorsque tous les invalides détenteurs d'une police collective et soumis à la même déduction feront connaître leur existence à l'association.

50 compagnies visées

En fait, l'AQDR dispose maintenant des noms d'une cinquantaine de compagnies dont elle conteste la politique. De nouveaux noms s'ajoutent chaque jour. Ainsi, nous a dit au cours d'une conversation téléphonique sur le coup de midi, hier, M. Jean Plamondon, directeur de l'association pour la région de Québec, 27 nouveaux plaignants s'étaient manifestés hier matin seulement pour le territoire desservi

par notre journal. Ces nouveaux cas ajoutaient six autres compagnies à la liste déjà longue et qui ne semble pas finir de s'allonger. Précisons que le local québécois loge à la CEQ.

La requête en recours collectif qui sera entendue en mai touche les onze premières compagnies d'assurances contre lesquelles des dossiers ont été montés. Il s'agit de Aetna Life Insurance Company; Assurance-vie Desjardins; Citadelle, compagnie d'assurances générales; Confédération Limitée; Dominion vie; Great West, compagnie d'assurance-vie; Mutuelle SSQ; Mutuelle d'assurance-vie du Québec; Life Insurance Company of North America; la Prudentielle d'Amérique; Sun Life du Canada.

Un 3e "cas"...

(Suite de la première page)

commandation de M. Meunier. Mais les conditions et les modalités n'ayant jamais été négociées entre les deux parties, M. Barcelo s'est considéré "dégagé de cette offre de démission, arrachée d'ailleurs à l'aide de menaces et d'un comportement inacceptable de la part d'un directeur général".

A l'époque (4 juin 1980), M. Barcelo avait déclaré à un journaliste du SOLEIL avoir été forcé de remettre sa démission à la suite de pressions exercées à son endroit par M. Meunier. Il n'avait alors pas été question de la poursuite en cours actuellement devant la Commission municipale.

De toute manière, l'historique du cas Barcelo à la Communauté urbaine se termine le 27 mai 1980, alors que le comité exécutif adopte une résolution "avisant M. Michel Barcelo que ses services n'étaient plus requis à compter du 28 mai 1980..."

Destitution

Cette décision a été jugée par la poursuite comme équivalente à une destitution. Aux termes de la loi sur la Communauté urbaine de Québec, seul un vote du conseil de la CUQ peut

Broadbent...

(Suite de la première page)

entrepris son action dans les provinces de Québec, Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba et Terre-Neuve. La formation d'équipes dans les autres provinces doit se compléter dans les dix prochains jours.

Ces comités se donnent une période de 15 à 20 jours pour rejoindre toutes les associations de comités.

Dans notre province, le comité entend sensibiliser officiellement le conseil exécutif du parti, le 28 février. Celui-ci doit alors tenir à Lévis un "conseil élargi", composé des candidats et des présidents d'associations de comités, ce qui représente une cinquantaine de membres.

Lavigne optimiste

Le président du conseil provincial du NPD, M. Jean-Denis Lavigne, a déclaré au SOLEIL que le mouvement d'opposition n'est qu'à son début mais qu'il a une très bonne chance d'obtenir l'assentiment d'une bonne majorité de militants québécois si aucun amendement n'est apporté, ces jours-ci, à Ottawa pour que l'essentiel de la loi 101 soit respecté.

Selon M. Lavigne, le mouvement d'opposition à l'appui donné par M. Broadbent au "projet Trudeau" aurait déjà des appuis très solides notamment en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et dans l'Ontario.

Marsoui...

(Suite de la première page)

d'Etat n'a pas signifié son accord puisqu'elle lie le sort de Marsoui à la construction de la papeterie de l'Est du Québec.

Marsoui ne se résigne pas à attendre passivement. Le syndicat des employés de l'usine a recueilli des appuis à sa lutte pour ouvrir la scierie: tous les maires du conseil de comté de Gaspé-Ouest (plus d'une dizaine de municipalités) se sont prononcés en sa faveur; le même soutien est parvenu du conseil central de la Gaspésie de la Confédération des syndicats nationaux (CSN); de la Chambre de commerce et de la Caisse d'entraide économique de la région de Sainte-Anne-des-Monts; de quelques caisses populaires du même secteur.

Un des représentants de la CSN prédisait, la semaine dernière, en faisant allusion aux manifestations récemment organisées par les Matapédiens pour l'implantation de la papeterie chez eux: "Marsoui sera un autre point chaud de la région avant longtemps".

avoir pour effet de destituer un chef de service.

La résolution du comité exécutif est en conséquence qualifiée de "geste illégal" et motive la réclamation en dommages-intérêts à titre d'indemnité de congédiement (indemnité égale à 6 mois de salaire; indemnité de 25 jours ouvrables pour compenser les vacances; montants de \$800 pour frais de déménagement et de \$630 pour frais de corporation professionnelle).

M. Barcelo que nous avons rejoint à l'université de Montréal où il enseigne actuellement au département d'aménagement du territoire n'a rien voulu commenter de tout ce dossier, "l'affaire étant actuellement sur la voie d'un possible règlement à l'amiable".

Doyon, Fortin et...

Dans le cas du secrétaire de la CUQ, Me Réjean Doyon, la Commission des droits de la personne pourrait rendre son verdict dès cette semaine. Il allègue avoir été victime de discrimination au niveau de sa liberté d'association. Me Doyon estime être en droit de présider aux destinées de l'Alliance du personnel de direction supérieur de la CUQ, alors que le motif invoqué pour sa suspension et son éventuelle destitution par l'exécutif est l'incompatibilité existant entre sa fonction et son appartenance à l'association des cadres.

Du côté du commissaire industriel de la CUQ, M. J.-Roger Fortin, une réclamation de \$90,000 est toujours devant la cour supérieure. Les motifs d'arrangements de traitement, préjudice financier, moral et professionnel, et bris de carrière sont invoqués dans cette cause. Dans sa déclaration à la cour, M. Fortin rend la Communauté urbaine seule responsable de sa mauvaise administration et des conflits de personnalité qu'elle a suscités en ne nommant pas à des fonctions de responsabilité des effectifs compétents.

Un quatrième fonctionnaire pourrait tenter des poursuites contre la CUQ d'ici peu, avons-nous pu apprendre de bonne source.

le mot du jour

Ça branle

Un journaliste a sorti le verbe "chambranler" des boules à mites pour décrire la situation d'une monnaie. Il a fallu consulter un glossaire du parler français pour trouver la signification de ce terme, qui est: chanceler, vaciller, osciller...

Pierre BELLEAU

La Quotidienne

5-5-5

Tirage de lundi

Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30

Samedi: 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS REDACTION

647-3233 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206

faire garder son enfant à l'école c'est maintenant possible



Si vous avez des enfants à la maternelle ou au primaire, il vous est possible de les faire garder à l'école, avant la classe, pendant le dîner et après la classe.

Votre commission scolaire peut recevoir du ministère de l'Éducation une subvention de \$3 000 pour l'aménagement et l'équipement du local ainsi qu'une subvention renouvelable, de \$2 500, pour la bonne marche du projet. Ce service est offert dès maintenant. Pour en savoir plus long, adressez-vous:

- à l'école
- à la commission scolaire
- à la direction régionale du ministère de l'Éducation



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

Un dynamiteur...

(Suite de la première page)

Derrière lui, à environ 150 pieds, son coéquipier Richard Pelletier, 22 ans, un employé de la ville de Beaulieu, le photographe du SOLEIL et un curieux non identifié restent figés de stupeur pendant quelques secondes.

"Gérard! Gérard!... Appelez une ambulance!", s'écrit le jeune Pelletier en s'élançant vers l'endroit où le dynamiteur est disparu. Les trois autres hommes le suivent et découvrent M. Laflamme étendu sur le bord de l'eau, dans un renfoncement de la glace. Il a le bras gauche arraché et la jambe gauche coupée, en plus de vilaines blessures à l'abdomen. Il gémit doucement et se tord de douleur.

L'employé de la municipalité appelle les secours par walkie-talkie. Il ne faudra que deux ou trois minutes avant que l'ambulance J.-M. Tremblay, de Beaulieu n'arrive sur les lieux.

Pendant ce temps, la vingtaine de curieux qui assistaient au dynamitage sont eux aussi sortis de leur stupeur. Plusieurs d'entre eux accourent pour prêter main-forte aux ambulanciers.

Alors que le petit cortège traverse le pont de chemin de fer, avec la civière, Gérard Laflamme, qui n'a pas perdu conscience, réclame un prêtre.

Dans l'ambulance qui le conduit à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, il sera toujours lucide, en dépit de ses affreuses blessures. A l'infirmier qui s'affaire à ses côtés, il demandera, en cours de route, si l'on a retrouvé son bras...

"S'il s'en tire, c'est bien parce que c'est un colosse..." fera remarquer un peu plus tard quelqu'un qui le connaît.

Méthode peu orthodoxe...

La méthode employée par les dynamiteurs Gérard Laflamme et Richard Pelletier, qui travaillent pour la maison Raoul Pelletier Excavation de Saint-David de Lévis, pourrait être considérée comme hasardeuse pour quelqu'un qui ne connaît pas le métier.

La charge, composée de deux bâtons de dynamite longs de 16 pouces et de deux pouces de diamètre, était reliée par deux longs fils à une boîte servant à déclencher l'explosion. Une partie des fils était enroulée aux pieds du lanceur et les bâtons projetés aussi loin qu'il était possible de le faire. Puis, le lanceur s'écartait à la course et, à son signal, son assistant procédait à la mise à feu.

Selon un spécialiste cette méthode, même si elle pouvait ne pas sembler très orthodoxe, était la seule applicable dans les circonstances.

"Il n'était pas question d'aller percer un trou dans la glace pour y enfouir les charges, cela était trop instable et aurait représenté trop de danger pour le dynamiteur. Pas question non plus d'utiliser un canot, le courant était trop fort..." raconte l'expert.

Une première charge, lancée par Richard Pelletier, s'était arrêtée sur la glace, de l'autre côté d'un petit chenal. L'explosion n'avait eu que peu d'effet.

Les deux autres, lancées par Gérard Laflamme, étaient tombées dans l'eau. Là encore, peu de résultats. Le dynamiteur en était à sa quatrième tentative.

Il tenait les bâtons à tour de bras, dans sa main gauche. Selon un témoin, son assistant a eu du mal à raccorder les fils au "magnéto". Le jeune homme aurait par la suite voulu vérifier si l'appareil était bien au point mort, mais il semble qu'il restait encore un peu de jeu dans le parcours de la poignée, et ce fut l'explosion que l'on connaît.

Le contrat

La compagnie de construction R. Pelletier Excavation avait reçu le contrat de dynamitage de l'embâcle de la Sainte-Anne. De qui?



Le Soleil, Gilles Lafond

A trois reprises au cours de l'avant-midi les dynamiteurs de R. Pelletier Excavation avaient fait sauter des charges sur la rivière Sainte-Anne.

"L'autorisation de dynamitage, qui n'intervient qu'en dernier recours, avait été donnée verbalement aux autorités municipales de Beaulieu", affirme un représentant du ministère québécois de l'Environnement.

Le contrat a été donné par le ministère de l'Environnement, soutient pour sa part le maire de Beaulieu, M. Lucien Gauthier, qui ajoute que cette décision a été prise samedi à la suite de la visite des lieux par le député de Montmorency, Clément Richard, et par un ingénieur de l'Environnement.

"Nous sommes heureux que la ville n'ait pratiquement rien à voir avec ce déplorable accident", ajoute le maire, précisant que les autorités municipales n'ont pas été interrogées par la Sûreté du Québec. M. Gauthier

note que des représentants de l'Environnement étaient sur place, hier matin, pour surveiller les opérations.

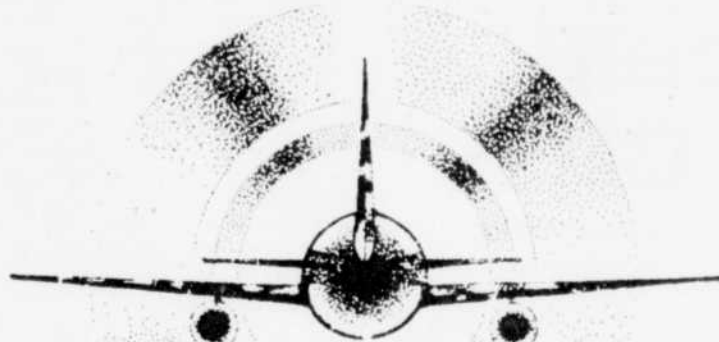
M. Raoul Pelletier, président de la compagnie, croit pour sa part que "c'est un gars de la ville de Beaulieu qui a téléphoné" pour commander le dynamitage.

C'est le premier accident d'importance qui survient dans cette compagnie qui s'occupe de dynamitage depuis une vingtaine d'années. M. Gérard Laflamme était considéré comme le meilleur des dynamiteurs. Il faisait ce travail pour R. Pelletier depuis une dizaine d'années.

"Il ne fait pas de doute que c'est une erreur humaine qui est à l'origine de l'accident", affirme M. Raoul Pelletier. Son employé, Gérard Laflamme, est père d'une dizaine d'enfants.

SERVICE CONNAISSEUR

VERS PARIS, LONDRES ET ZÜRICH



Le Service Connaisseur d'Air Canada, un service sans frais supplémentaire et exclusif aux voyageurs payant plein tarif en classe économique. Ce nouveau service est un avantage de bien d'autres nouveautés à venir chez Air Canada.

COMPTOIR DISTINCT
Vous vous présentez à un comptoir d'enregistrement distinct où vous recevez une carte d'embarquement spéciale pour vous rendre plus rapidement à votre fauteuil, dans la section réservée aux Connaisseurs. Si vous le désirez, nous tenterons de vous donner encore plus d'espace.

MENUS AU CHOIX
Vous avez le premier choix entre trois menus. De plus, les vins et les boissons alcoolisées sont gratuits durant toute l'envolée.

PLAISIR DE LIRE
Le Service Connaisseur vous assure le premier choix des revues et journaux afin que vous n'ayez pas à attendre pour lire ce qui vous plaît.

PLAISIR D'ÉCOUTER
Encore du nouveau. Au lieu d'écouteurs, le Service Connaisseur vous donne droit, gratuitement, à un casque d'écoute tout confort et haute-fidélité pour savourer la musique de votre choix.

Le Service Connaisseur d'Air Canada est offert aux seuls voyageurs payant plein tarif en classe économique, sur certains vols longs-courriers sans escale, au départ de Montréal et Toronto.

AIR CANADA



Cartonnerie de Cabano: profit de \$621,485

par Réal LABERGE

CABANO — Pour la première fois en quatre années d'opérations, la cartonnerie Papier Cascades (Cabano) Inc. a connu au 31 octobre 1980 un profit net s'élevant à \$621,485 avant les impôts, et à \$1,102,640 après la récupération fiscale sur les déficits antérieurs.

C'est ce qui ressort des états financiers et du rapport du conseil d'administration qui ont été transmis ces

jours derniers aux actionnaires, en vue de l'assemblée annuelle convoquée pour jeudi, le 26 février, au centre communautaire de Cabano, à 20h.

Rappelons que Papier Cascades (Cabano) Inc. est une compagnie qui a été incorporée le 21 juin 1974 en vue d'exploiter l'usine de papier à cannelure de Cabano, selon une formule mixte de capital-actions qui regroupe une entreprise privée, soit Papiers

Cascades Inc. et Lemaire, de Kingsey Falls, les sociétés d'Etat SDI et Rexfor, ainsi que les travailleurs et petits détenteurs du mouvement de participation populaire.

Le premier profit enregistré par la cartonnerie de Cabano a ramené le déficit accumulé de \$4,687,117 à \$3,584,477. Depuis l'ouverture de l'usine, le 1er novembre 1976, les opérations s'étaient terminées par des excédents déficitaires de \$2,805,000 en

1977, \$2,762,000 en 1978 et \$1,230,000 en 1979.

Facteurs de redressement

Comme le souligne le président, M. Bernard Lemaire, plusieurs facteurs ont contribué au redressement des résultats, au cours de la dernière année.

L'administration de l'entreprise a notamment poursuivi ses efforts pour réduire les frais de distribution, aug-

menter la capacité de production de l'usine, et se tailler une place dans un marché dynamique.

C'est toutefois la valeur du dollar canadien face à la devise américaine, qui a le plus contribué à améliorer la rentabilité de la cartonnerie de Cabano.

De 75,000 à 120,000 tonnes

Au domaine de la production, l'usine a atteint la capacité maximale de 75,000 tonnes, qui avait été prévue à l'origine du projet. C'est une augmentation de 11 pour 100 sur l'année précédente.

Cette accélération de la production a été rendue possible par l'installation d'une nouvelle presse, qui permettra d'élever la vitesse et l'efficacité de la machine à papier

jusqu'à une capacité de production de 80,000 tonnes.

Mais cette capacité nouvelle sera encore haussée jusqu'à 120,000 tonnes, d'ici à trois ans, grâce à un second projet d'investissements additionnels d'un ordre de \$3.2 millions.

En outre, toujours en vue d'une rentabilité accrue de l'usine, Papier Cascades (Cabano) Inc. a conclu une entente avec Rexfor pour l'installation d'une nouvelle chaudière, qui sera alimentée par des écorces et autres résidus de bois.

Cette chaudière sera mise en marche au cours des prochains mois. Elle aura pour effet de rendre l'entreprise plus autonome, face aux augmentations du prix de l'huile, tout en favorisant l'utilisation des résidus de bois provenant des scieries voisines et éventuellement de la biomasse.

Les travailleurs détiennent 20% des actions

par Réal LABERGE

Participation populaire

CABANO — Pour le dernier exercice financier, le rapport financier de Papier Cascades (Cabano) Inc. rapporte des ventes qui ont augmenté de 29 pour 100 sur l'année précédente, passant de \$15.2 à \$19.7 millions et qui ont continué une progression allant de \$5.1 millions en 1977 à \$9.9 millions en 1978.

Pour Cabano, la présence de la cartonnerie s'est manifestée pendant ces quatre années par une masse salariale s'échelonnant de \$0.9 million en 1977, à \$1.6 million en 1978, \$2.1 millions en 1979 et \$2.4 millions en 1980.

L'usine, dirigée par M. Martin Pelletier, emploie une centaine de personnes, dont la moyenne d'âge est inférieure à 30 ans. Elle est pourvue d'un équipement antipollution très perfectionné, "qui assure une protection maximale contre toute forme de pollution industrielle", souligne-t-on.

Dans son rapport financier, pour l'année terminée le 31 octobre 1980, le président de Papier Cascades (Cabano) Inc., M. Bernard Lemaire, rappelle notamment qu'avec la population régionale, les travailleurs de la cartonnerie détiennent quelque 20 pour 100 des actions ordinaires de l'entreprise.

Il y mentionne également que les employés ne sont pas syndiqués et qu'ils participent à un plan de redistribution des profits de la compagnie.

Le rapport rappelle que suite à l'émission de lettres patentes supplémentaires, des actions privilégiées ont été émises en contrepartie d'avances financières consenties par les producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-du-Sud, ainsi que par Papier Cascades Inc.

De leur côté, la Société de développement industriel du Québec (SDI) et Rexfor ont également accepté que les intérêts sur leurs prêts prorogés soient convertis en actions privilégiées. A bon

marché, au cours de l'année, la compagnie a ainsi émis des actions privilégiées pour un montant d'environ \$1.7 million.

Perspectives

Quant aux perspectives de l'année présentement en cours, le président de Papier Cascades (Cabano) Inc. fait état de certains facteurs défavorables, tels que les coûts de l'énergie et du transport, "qui continueront de nous affecter au cours des années à venir".

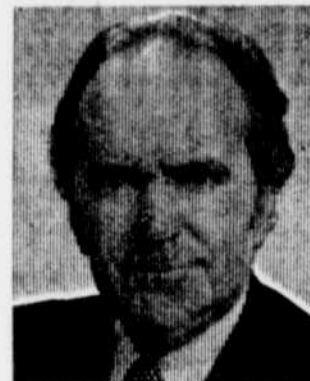
Par contre, des fermetures d'usines sont prévues aux Etats-Unis, et selon M. Lemaire, les perspectives du marché apparaissent bonnes pour les deux ou trois prochaines années.

Ce qui l'amène à prévoir que "nous pourrions maintenir notre volume de vente chez nos voisins du sud", et que le taux de change, "qui nous est très favorable", se maintiendra à son niveau actuel.

NOMINATIONS



CHARLES RONDEAU, c.a.



LIONEL H. BENOIT, c.a.

Les membres du Conseil d'administration de MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS ont le plaisir d'annoncer les nominations de MM. Charles Rondeau, c.a., de Québec, et Lionel H. Benoit, c.a., de Montréal, aux postes respectifs de VICE-PRÉSIDENT et de SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

Font aussi partie du Conseil les associés suivants:

PAUL-ÉMILE MALLETTE, Président du Conseil
JEAN LA COUTURE, Président-directeur général

MICHEL AMYOT, Sainte-Agathe
GUY BOULANGER, Québec
ROGER DESROSIERS, Rimouski
LUCIEN DION, Sherbrooke
ANDRÉ GAGNON, Québec
FRANÇOIS GAGNON, Québec

JACQUES G. HÉBERT, Montréal
ROBERT MORIN, Sherbrooke
PIERRE PRÉMONTE, Québec
CLAUDE SAVARY, Sherbrooke
RAYNALD VERMETTE, Montréal

La société MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS assure tous les services professionnels habituellement offerts par les cabinets d'experts-comptables d'envergure nationale et internationale.

Le cabinet est représenté au plan national dans 50 villes canadiennes par la société Ward Mallette et au plan international dans 55 pays par Binder Dijkster & Co. Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Magog, Saint-Jérôme, Richmond, Sainte-Agathe-des-Monts, Montmagny, Port-Cartier, Sept-Îles.

Mallette
Benoit
Boulanger
Rondeau & Associés

Comptables agréés

(APR)

Cons.-Bathurst vend 1.8 million d'actions d'Abitibi-Price Inc.

MONTREAL (PC) — Federal Commerce and Navigation Ltd a affirmé, hier, avoir racheté plus 2.4 millions d'actions d'Abitibi-Price Inc. de Toronto pour la somme de \$67.7 millions, ce qui porte ainsi sa part d'intérêt dans la société papetière à 21 pour cent.

Federal Navigation, l'une des deux compagnies qui disputent le contrôle d'Abitibi-Price, a acquis de Consolidated-Bathurst 1,821,000 actions à \$28 l'unité et 600,000 autres au même prix de la Caisse de dépôt et placement, la société d'Etat québécoise qui gère les fonds de pension.

La semaine dernière, la compagnie avait retiré son offre d'achat publique de 2.25 millions d'actions à \$27.50 pièce, après qu'Olympia and York Investments Ltd de Toronto eut fait savoir qu'elle offrait \$28 pièce pour 6.75 millions d'actions — portant ainsi sa part d'intérêt à 40.6 pc

des actions ordinaires en circulation. Elle détiendrait déjà 9.8 pc des actions.

Par la suite, le conseil d'administration d'Abitibi-Price recommandait aux actionnaires de rejeter l'offre d'Olympia and York, qui entrera en vigueur le 24 février.

Federal Navigation détenait neuf pour cent d'intérêt dans Abitibi-Price avant la "guerre des prix". La compagnie disait, dans un communiqué, qu'elle ne songeait pas à acheter d'autres actions "pour le moment".

Consolidated-Bathurst avait indiqué que sa part de neuf pour cent d'Abitibi n'était pas à vendre. Mais il semble qu'elle aurait changé d'avis quand Olympia and York eut annoncé son offre, qui, si elle réussit, lui donnerait le contrôle réel de la société papetière car une grande partie des actions en circulation est en de nombreuses mains.

Crédit Foncier

FIDUCIE CRÉDIT FONCIER



RAYMOND GARNEAU



RAYMOND LAVOIE

Le Crédit Foncier annonce la nomination de M. Raymond Garneau au poste de Président du conseil d'administration. M. Garneau est Président du conseil et chef de la direction de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal. Il succède à M. Raymond Lavoie qui a été nommé Président honoraire après une carrière de 50 ans au service du Crédit Foncier et qui continue d'être membre du Conseil.

M. Robert Gratton demeure Président et chef de la direction du Crédit Foncier. (APR)

bénéfices

par la Presse canadienne

Canadian Realty Investors, exercice clos le 31 déc.: 1980, \$6.53 millions (perte) ou \$2.12 par action; 1979, \$2.58 millions ou 84.9 cents.

Galtaco Inc., trimestre clos le 31 déc.: 1980, \$2,000 ou 0 cent; 1979, \$115,000 (perte) ou 18 cents.

Inland Natural Gas Co. Ltd, semestre clos le 31 déc.: 1980, \$3.31 millions ou 92 cents; 1979, \$2.39 millions ou 60 cents.

International Harvester Canada, exercice clos le 31 déc.: 1980, \$20.5 millions; 1979, \$73.9 millions.

REER sans FRAIS dépôts garantis PLUS

Tous les dépôts garantis ne sont pas identiques:

- Capital et intérêts garantis
- Périodes de 30 jours et plus
- Taux concurrentiels
- Aucun frais d'acquisition et d'administration

PLUS

NOTRE EXCLUSIVITÉ: Une période plus longue que 5 ans à votre choix jusqu'à 25 ans.

ELLE PERMET DE DIFFÉRER INTÉRÊTS ET IMPÔTS

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec



SIEGE SOCIAL: QUÉBEC
Plus d'un milliard sous administrations

On vous simplifie les affaires

On va encore plus loin en ce sens depuis décembre '80, avec l'adoption d'une nouvelle loi dont les dispositions touchent plus particulièrement les points suivants: le rôle des administrateurs et des actionnaires, les fusions, les transferts de propriété, les statuts de continuation et de modification.

La Loi québécoise sur les compagnies a subi plusieurs modifications depuis janvier '80, avec l'entrée en vigueur de la "Partie 1A".

qui a simplifié l'incorporation et l'administration des compagnies.

Pour en savoir davantage, procurez-vous le dépliant "La loi québécoise sur les compagnies simplifie les affaires", à votre bureau de Communication-Coopératives et Institutions financières à:

Québec: 800, Place d'Youville
5e étage
Québec
G1R 4Y5
Tél.: (418) 643-5253

Montréal: 800, Square Victoria
42e étage
Montréal
H4Z 1G3
Tél.: (514) 873-5324

Gouvernement du Québec
Ministère des Coopératives
et Institutions financières

3/0/4/0

Dépôt garanti 5 ans
Minimum 500\$
Intérêt crédité annuellement

Taux sujet à changement sans préavis

Notre régime d'épargne-retraite:
c'est son rendement

SUPÉRIEUR qui fait toute la différence.

- Taux d'intérêt élevé.
- Aucuns frais d'administration.
- Conseillers hautement qualifiés pour vous guider.
- Épargne appréciable sur vos impôts.

Vous avez un régime d'épargne-retraite dans une autre institution et vous désirez plutôt profiter de notre rendement supérieur? Rien de plus simple. Nous nous occuperons de le faire transférer chez nous, et sans frais.

Pour obtenir des renseignements plus complets sur notre régime d'épargne-retraite, venez rencontrer l'un de nos conseillers ou bien téléphonez-nous et demandez le poste 2000.

TRUST GÉNÉRAL
DU CANADA

Sept-Îles, 768-1836 — Chicoutimi, 549-6190 — Alma, 668-3391 — Rimouski, 724-4106 — Rivière-du-Loup, 862-7286 — Québec, 688-0630
Lévis, 833-4450 — Trois-Rivières, 379-7230 — Montréal, 866-9641 — Outremont, 739-3265 — Hull, 771-3227 — Ottawa, 238-4900
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.